

**CONTRAT OCCITANIE POUR LES TERRITOIRES (DÉNOMINATION PROVISOIRE) avec la
Communauté d'Agglomération du Grand Cahors
2018-2021**

Support VO pour la phase d'échanges et de dialogue



SOMMAIRE

PREAMBULE POUVANT ETRE COMPLETE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT 3

ARTICLE 1 : OBJET 3

ARTICLE 2 : DUREE 4

ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE OU DU CONTRAT TRIENNAL SUR LA PERIODE 2015-2017 4

ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS 7

ARTICLE 5 : PROJET D'AGGLOMERATION ACTUALISE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION VIS A VIS DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS 19

5.2 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DU LOT VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DE GRAND CAHORS 22

5.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION VIS-A-VIS DU TERRITOIRE DE GRAND CAHORS 22

ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND CAHORS PARTAGEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT ET LA REGION OCCITANIE . 22

6.1 ENJEUX STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU GRAND CAHORS PARTAGES PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS, LE DEPARTEMENT DU LOT ET LA REGION OCCITANIE 22

PROPOSITION D'ENJEUX STRATEGIQUES AU CROISEMENT DU PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND CAHORS, DES AMBITIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 22

6.2 OBJECTIFS STRATEGIQUES ET MESURES OPERATIONNELLES PARTAGES PAR LES COSIGNATAIRES DU CONTRAT TERRITORIAL (DÉNOMINATION EN COURS) DU GRAND CAHORS : 28

ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU LOT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT : 30

ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT : 30

DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE : 31

ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT : 32

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE 32

ARTICLE 11 : MESURES COMMUNES RELATIVES A L'ELABORATION DES PROGRAMMES OPERATIONNELS 33

ARTICLE 12 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION 34

ARTICLE 13 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS 34

ANNEXES..... 35

Annexe 1 36

Objectifs stratégiques et fiches mesures 36

ANNEXE 2..... 59

Liste indicative des projets qui seront examinés dans le cadre des programmes opérationnels annuels sur la période 2018/2021..... 59

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Grand Cahors représentée par Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, son Président,

Le Conseil Départemental du Lot représenté par Serge RIGAL, son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy représenté par Catherine MARLAS, sa Présidente,

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Quercy représenté par Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors en date du 5 juillet 2018,

Vu la délibération du Conseil Départemental de xxx n° xxxx en date du xxxxx,

Vu les délibérations n° xxx 16/12 /16 19/05/17 n° CP/2017/AP-JUIN/09 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2017, n° CP/2017-DEC/11.21 du 15 décembre 2017,

Vu la délibération n°xxx du Conseil Régional en date du xxx, ...

Vu la délibération en date du 24 avril 2018 du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy,

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE pouvant être complété par le Conseil Départemental du Lot

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager **une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales** pour la période **2018-2021**.

Les **contrats régionaux** dénommés « **CONTRAT TERRITORIAL (dénomination en cours)** » sont **notamment marqués** par une **véritable rencontre** entre chaque **projet de territoire** qui en est le **fondement** et les **orientations** et **priorités régionales, départementales**.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région et le Département du Lot conviennent de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre des contrats territoriaux (*dénomination en cours*).

Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

ARTICLE 1 : Objet

Le présent Contrat cadre a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, le Département du Lot et la Région Occitanie pour :

- **agir** pour **l'attractivité**, la **cohésion sociale**, la **croissance durable** et **l'emploi** dans le territoire du Grand Cahors ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- encourager les **dynamiques innovantes** dans les territoires, **accompagner les projets prioritaires** et **consolider les atouts** du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- **Accompagner et fortifier l'offre de services supérieurs et l'attractivité** de l'agglomération de Cahors dans plusieurs domaines tels que la formation et l'enseignement supérieur ainsi que les équipements et les services publics.

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021.

La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de **programmes opérationnels**.

ARTICLE 2 : DUREE

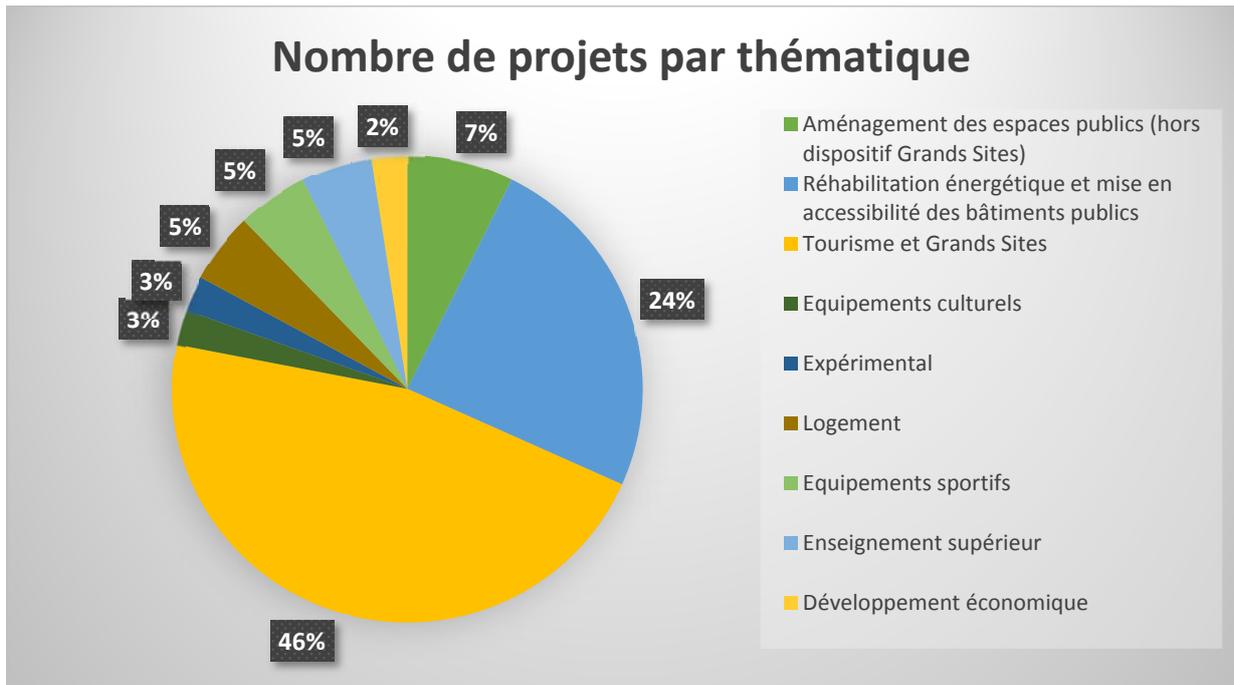
Le présent Contrat Territorial (dénomination en cours) **est** conclu pour une première période qui prend effet à compter de la date de sa signature et s'achève le 31 décembre 2021.

ARTICLE 3 : BILAN DU CONTRAT REGIONAL UNIQUE OU DU CONTRAT TRIENNAL sur la période 2015-2017

Le partenariat institutionnel sur le territoire du Grand Cahors depuis 2008 a contribué fortement à l'amélioration continue du centre urbain de Cahors (en termes d'espaces publics notamment), au développement d'une offre d'équipements structurants de niveau régional sur l'ensemble du territoire (zones d'activités économique, équipements sportifs, culturels, etc.) et à la mise en valeur du patrimoine bâti. L'action conjointe (Etat, Région, Département) a permis au territoire de franchir un cap dans l'offre de services et d'espaces publics, au profit de son attractivité touristique, résidentielle ou économique. Le caractère pro-actif de ce partenariat a par ailleurs facilité l'expérimentation d'outils et de mesures, générateurs de retombées économiques régionales.

Le contrat régional unique 2015-2017 :

Sur la période 2015-2017, 43 projets représentant un coût total d'investissements de 32,6 M€ ont été soutenus dans le cadre du CRU de l'agglomération du Grand Cahors. Plus de la moitié de ces projets ont été réalisés en dehors de la ville-centre de l'agglomération.



En lien avec le projet de territoire du Grand Cahors, ainsi que la stratégie urbaine *Cahors, Cœur d'agglomération*, visant à conforter le rayonnement de la ville-centre, la Région, ainsi que le Département du Lot et l'Etat, ont soutenu de nombreux projets structurants pour le territoire, notamment :

- **La restructuration du centre universitaire de Cahors** (MO : SMOCUC = 55% Grand Cahors – 45% Département du Lot) : coût : 6,5 M€, Région (CPER) : 900 000 M € (la participation régionale représente 28% de l'aide publique globale), FEDER : 1,6 M €, Etat (CPER) : 1,08 M €.
- **La création d'un complexe cinématographique en centre-ville** (MO : Ville de Cahors) : coût : 5,5 M€, Région : 1 M € (la participation régionale représente 42% de l'aide publique), Etat : 1,4 M €, Département du Lot : 400 000 €. La part de maîtrise d'ouvrage privée s'élève à 2,3 M€.
- **Le réaménagement de l'équipement sportif de la Croix de Fer** (MO : Grand Cahors) : coût : 728 100 €, Région : 94 000 € (la participation régionale représente 23% de l'aide publique), Etat : 218 430 €, Département du Lot : 100 000 €.
- **La rénovation du Musée Henri-Martin** (MO : Ville de Cahors) a été financée par la Région hors CRU, mais représente également un investissement structurant important (5,9 M €). Région (CPER) : 1,3 M € (la participation régionale représente 31% de l'aide publique), Etat (CPER) : 1,3 M €, Etat (FSIPL) : 1 M €, Département du Lot : 526 000 €.

Ces projets répondent à l'ambition du Grand Cahors et de la Ville de Cahors de créer des équipements pour renforcer l'offre culturelle, sportive et d'enseignement supérieur pour leurs habitants et pour conforter l'attractivité du centre de l'agglomération constituée sur le bassin de vie.

Le soutien de l'ancienne Région Midi-Pyrénées aux deux Grands Sites du territoire—Cahors et Saint-Cirq-Lapopie/Pech-Merle—a permis au territoire de gagner en notoriété auprès des clientèles nouvelles, de développer des infrastructures nécessaires pour accueillir des flux touristiques et améliorer l'esthétique des espaces publics. La Région a notamment soutenu :

- **La rénovation de l'Office de Tourisme de Saint-Cirq-Lapopie** (MO : Grand Cahors) : coût : 630 000 €, Région : 166 000 € (la participation régionale représente 39% de l'aide publique), Etat : 127 500 €, Département du Lot : 100 000 €.
- **Le programme pluriannuel de réaménagement des rues du site patrimonial remarquable à Cahors** (MO : Grand Cahors) : coût : 1 M€, Région : 268 000 € (la participation régionale représente 36% de l'aide publique), Etat : 324 000 €, Département du Lot : 158 000 €.

Les aides de l'Etat, de la Région et du Département ont permis au Grand Cahors et à ses communes-membre d'engager les travaux de création et de rénovation des équipements publics. Les aides régionales ont également eu un effet levier sur la réhabilitation énergétique et la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Sur la période 2015-2017, 11 projets, portés par 9 communes différentes, ont bénéficié d'une aide régionale leur permettant de passer d'une logique d'entretien courant à une logique de réhabilitation globale et d'amorcer une réflexion sur leur rôle dans **la stratégie de la Région à énergie positive**.

Deux expérimentations concluantes :

Développée dans le cadre du CRU 2012-2015, **l'Opération Façades** est devenue un des outils phares de la stratégie *Cahors, Cœur d'Agglo* pour la reconquête du site patrimonial remarquable, sur la période du CRU 2015-2017. À l'occasion de la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), la Ville de Cahors a souhaité développer un dispositif d'aide aux façades, outil de valorisation patrimoniale, en lien avec la Région et le Département. Cette opération favorise le traitement qualitatif et harmonieux des immeubles, améliorant ainsi l'embellissement de la ville et son attractivité pour les habitants, les commerçants et les touristes.

Depuis 2012, 53 façades ont bénéficié de ce dispositif d'aides à la restauration et à la restitution architecturales ; les 2 005 385 € de travaux et maîtrise d'œuvre ont été réalisés par des entreprises locales, apportant ainsi une part notable dans l'économie et l'emploi à l'échelle du territoire du Grand Cahors. Dispositif partenarial unique, très incitatif, assis sur une large assiette subventionnable et un taux conséquent d'accompagnement, l'Opération Façades a joué un véritable rôle d'entraînement à l'égard des propriétaires privés.

Le CRU 2015-2017 a par ailleurs permis l'émergence d'un outil complémentaire grâce à l'action conjointe de trois agglomérations du territoire régional, dont le Grand Cahors, et en prenant en compte les enjeux en matière d'habitat dans les centres historiques. Le **dispositif en faveur de la requalification du parc de logements inconfortables et insalubres** a eu un effet déclencheur sur les projets de réhabilitation des propriétaires bailleurs du centre ancien. Au total, 31 logements ont bénéficié d'un montant d'aide de 313 873 €, pour un coût total de travaux de 2 860 452 € TTC.

Le caractère expérimental des dispositifs permet alors de **s'interroger sur leur pérennisation** dès lors qu'ils constituent des effets leviers pour le territoire, ses habitants, ses forces vives. En l'espèce, ces deux démarches engagées sur Cahors, parce qu'elles ont des retombées économiques locales incontestables, participent pleinement au renforcement, par petites touches, de l'attractivité du centre-ville de Cahors, le cœur de l'agglomération.

C'est pourquoi le Grand Cahors souhaite associer les partenaires signataires du présent contrat afin de poursuivre ces expérimentations permettant au territoire de tester de nouvelles dynamiques aux services de son attractivité et de son développement économique.

ARTICLE 4 : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS

4.1 Portrait synthétique du territoire et schémas réalisés

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, située au sud du département du Lot, au nord de la région Occitanie, réunit 36 communes autour du chef-lieu du département du Lot, Cahors, et compte 40 919 habitants (INSEE 2014). Sept de ces communes sont incluses dans le périmètre du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Si son positionnement est fortement lié à la métropole toulousaine et au développement régional, le Grand Cahors constitue un système urbain local indépendant, tout en étant interconnecté et complémentaire.

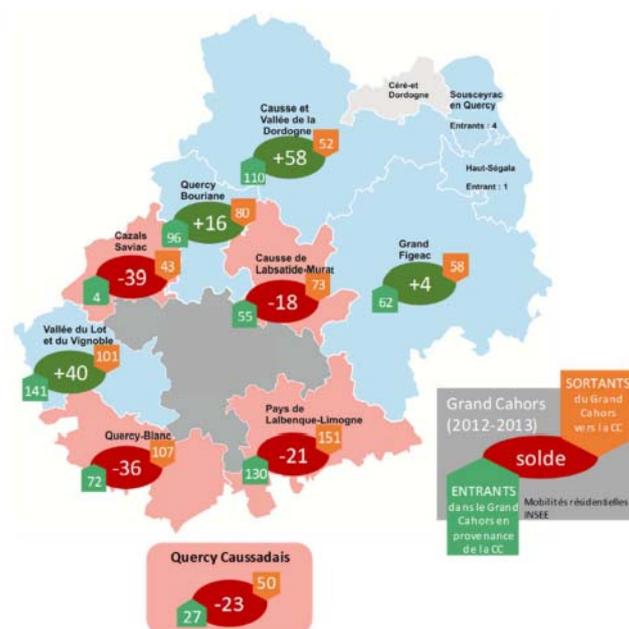
Démographie et attractivité : situation et projection

La croissance démographique (0,1% entre 2009 et 2014), qui s'appuyait sur l'attractivité bien réelle du cadre de vie, commence à ralentir, voire à s'inverser. Le Grand Cahors a absorbé 40% de la croissance démographique du département depuis 1999, essentiellement due au solde migratoire positif (0,2%). Cependant, le solde naturel négatif (-0,1%) reflète le vieillissement de la population.

D'après une note d'analyse de l'INSEE de Juin 2017, à horizon 2050, la part des seniors augmenterait substantiellement dans le Lot : elle passerait pour les 65 ans et plus de 26% en 2013 (20% en Occitanie) à 40% en 2050 (29% en Occitanie). Le Lot se distinguerait aussi par le déficit naturel le plus fort entre 2013 et 2050, mais aussi par l'excédent migratoire le plus élevé (le 4^{ème} des départements français). Cela signifie que le Lot verrait dans les années à venir non seulement sa population vieillir mais aussi un accueil massif de populations déjà vieillissantes. **Le Lot compterait ainsi en 2050 2,4 seniors pour 1 jeune de moins de 20 ans.**

Les arrivées et départs de population sont permanents au sein du Grand Cahors : chaque année, c'est l'équivalent de 5% de la population qui se renouvelle. Deux tendances marquent ces migrations :

- Une dynamique de « retour au pays » des ménages franciliens dont la carrière professionnelle est bien avancée ou derrière eux ;
- A l'opposé, le départ des jeunes pour la métropole toulousaine pour faire leurs études ou trouver un emploi.



PLH, mars 2017

Avec les autres territoires du Lot, les relations du Grand Cahors donnent à voir la même situation contrastée : autant l'agglomération est attractive face aux territoires lotois éloignés, autant elle perd des habitants dans son rapport aux territoires voisins ou proches. Cette dynamique se retrouve même au sein de l'agglomération : le poids de population du pôle urbain Cahors-Pradines diminue de manière importante (passant de 61% à 57% en dix ans selon INSEE), alors que celui de la couronne périurbaine augmente de manière significative (de 31% à 34%) dû notamment à l'arrivée des jeunes ménages franchissant le cap de l'accession à la propriété.

En lien avec l'objectif visant à affirmer le positionnement régional du territoire, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Cahors et du sud du Lot, répondant aux enjeux de compatibilité avec la Charte du Parc sur le territoire commun, retient un scénario de croissance démographique pour les quatre communautés du périmètre, construit sur les tendances observées entre 1990-2011 : soit une croissance attendue de + 7 900 habitants sur la période 2016-2034, ce qui représente une moyenne de 440 habitants supplémentaires chaque année : 82 500 à 83 000 habitants en 2034.

Les enjeux sont donc de conforter l'attractivité de l'agglomération et de sa ville-centre pour les jeunes actifs et d'anticiper le vieillissement de la population.

Cadre de vie et offre de services

Le SCOT, dont l'approbation est prévue pour juin 2018, a identifié différentes polarités du territoire et a élaboré une orientation générale d'organisation territoriale.

Les communes de Cahors et Pradines forment ensemble le pôle urbain, qui concentre 56 % de la population du territoire (48% dans la seule Ville de Cahors). Ce pôle urbain concentre aussi l'essentiel des services supérieurs (centre universitaire, lycées, professions médicales spécialisées, hypermarchés...) du territoire et rayonne à l'échelle départementale. Il est également le pôle de santé principal comptant, au-delà de professionnels de santé de proximité, des équipements de santé majeurs à l'échelle départementale : hôpital, urgences, maternité, spécialistes... Néanmoins, on constate un manque de certains types de spécialistes considérant que les services médicaux localisés sur le pôle urbain desservent un territoire qui dépasse l'échelle communautaire.

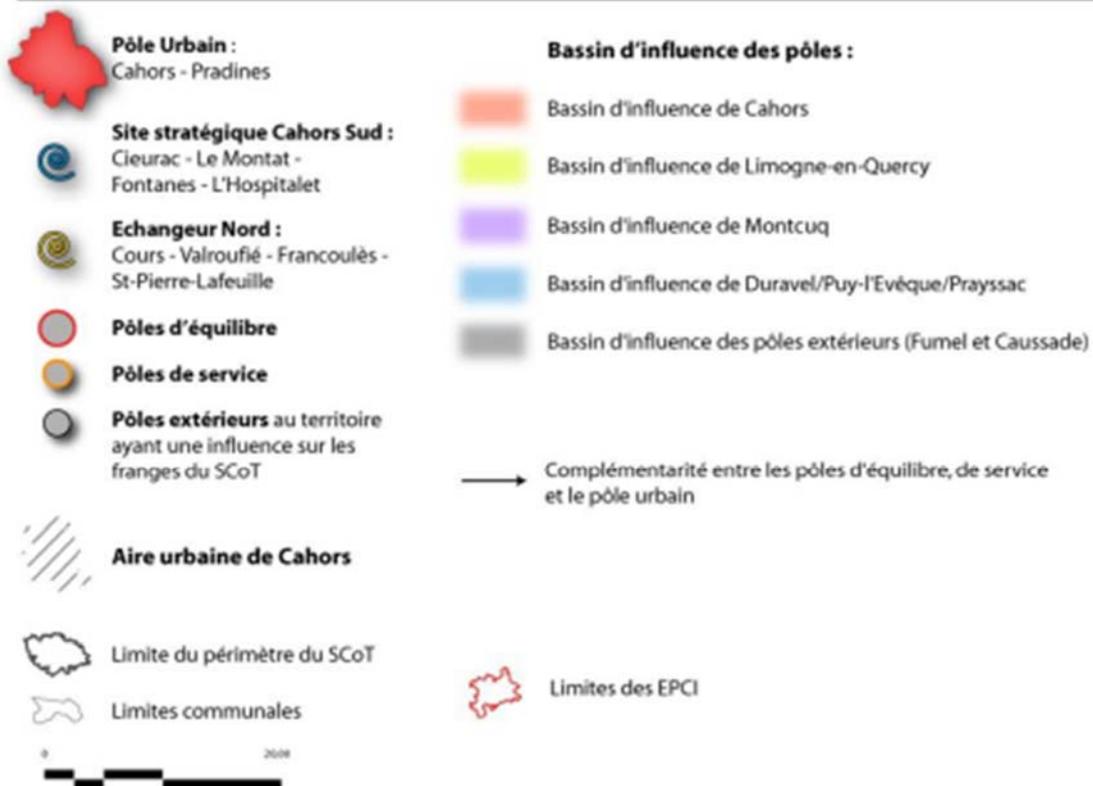
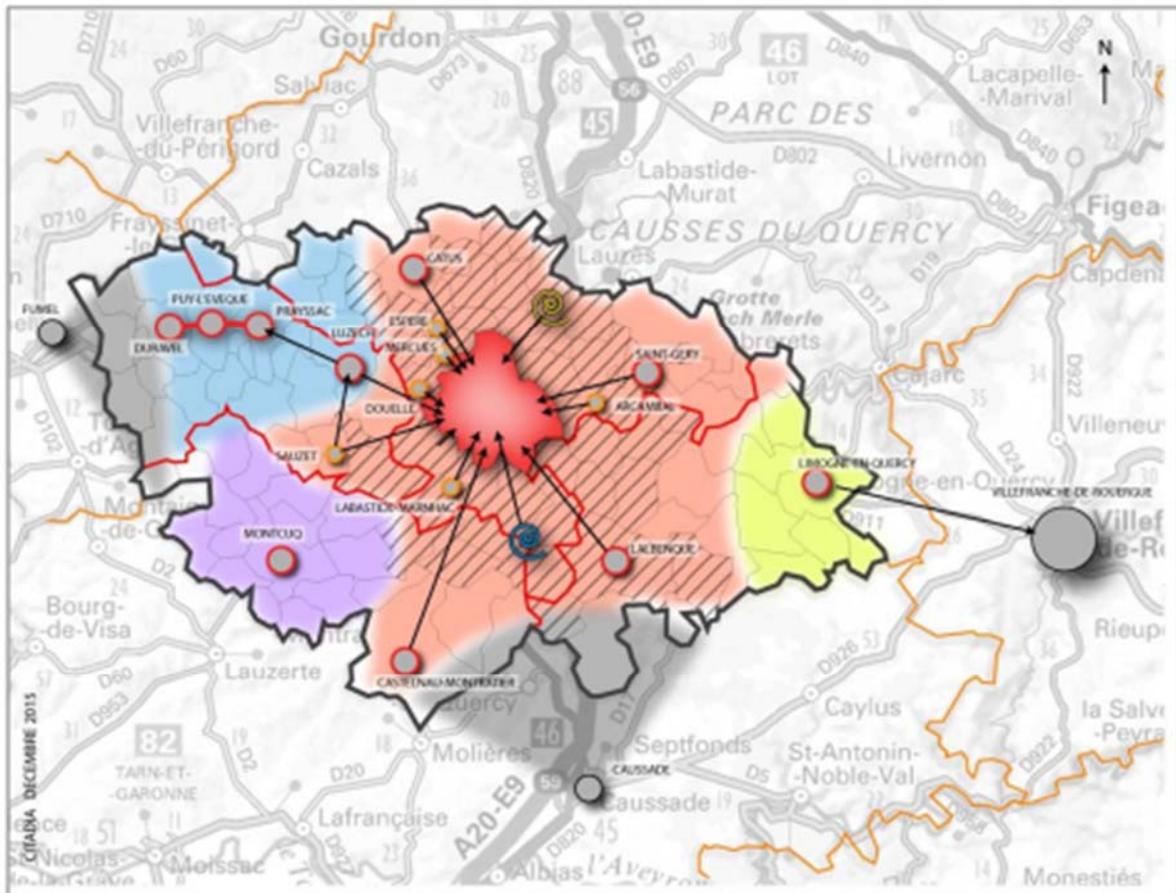
Les communes de Catus et de Saint-Géry-Vers ont été identifiées en tant que pôles d'équilibre qui structurent le maillage du territoire, le second, situé dans le Parc, l'étant en outre conformément au maillage des espaces de vie et de services définis dans la Charte du Parc. Elles concentrent des fonctions commerciales, de services ainsi qu'administratives et ont un poids démographique et économique supérieur aux autres communes de l'agglomération. Elles constituent également des pôles de santé intermédiaires.

Les quatre pôles de services (Arcambal, Douelle, Labastide-Marnhac et Espère/Mercuès) sont dotés de services et de commerces de proximité et ont vocation à polariser l'accueil des habitants, de l'activité, des équipements et des services en complément des pôles d'équilibre.

Grâce à ce maillage établi par le SCOT et repris par le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration sur le Grand Cahors, l'offre en équipements et services apparaît aujourd'hui globalement satisfaisante et en adéquation avec la répartition de la population.

L'enjeu est donc de s'assurer que le développement du territoire continue à conforter la hiérarchisation des polarités du territoire et d'assurer une accessibilité de tous les services de qualité de manière pérenne.

Orientation générale d'organisation territoriale du SCOT de Cahors et du Sud du Lot :
organiser le territoire sur la base de ses pôles et ses bassins de vie



Habitat

Le territoire du Grand Cahors propose à ses habitants des modes de vie et d'habiter pluriels : un habitant peut choisir entre l'animation du pôle urbain, le calme des communes rurales ou encore l'entre-deux des bourgs avec leur offre de services de proximité. La diversité des typologies des communes et des logements fait partie de l'identité et de l'attractivité de l'agglomération.

La venue ou le maintien d'habitants est la préoccupation centrale des communes qui anticipent leur accueil en proposant du foncier à bâtir. Sans compter les terrains en diffus, la création de 940 nouveaux lots a été recensée entre 2009 et 2015. Sur cette même période, 240 logements ont été construits par an.

En lien avec le SCoT et le PLUI, le Programme local de l'habitat (PLH) du Grand Cahors prévoit entre 2018-2023 la production (construction neuve et réhabilitation-sortie de vacances) de 210 à 230 résidences principales par an.

Jusqu'alors, cette offre foncière alimente les effets de concurrence entre la production nouvelle et le parc ancien, entraînant un taux de vacance élevé de ce dernier, particulièrement sa fraction jugée la moins adaptée aux attentes et standards résidentiels actuels. Les mouvements de transfert des logements anciens vers la production nouvelle expliquent le « rendement » démographique faible (0,3 habitant supplémentaire par logement construit) de l'activité de la construction.

Le Grand Cahors a une offre importante de logements HLM répartie entre deux organismes sociaux (Lot Habitat et Polygone). Cette offre compte à l'échelle du Lot car plus de la moitié du parc HLM lotois se situe dans l'agglomération qui comprend un quart du parc des résidences principales. Le pôle urbain (Cahors et Pradines) polarise 89% du parc HLM du Grand Cahors.

A l'échelle de l'unité urbaine, les écarts sociaux se creusent et mettent en péril la cohésion sociale : entre 1999 et 2011, le nombre de ménages sous le seuil de pauvreté s'est accru de 23,22 % sur Cahors, alors qu'il diminuait de 1,56 % sur le département du Lot. Aujourd'hui, plus d'un quart des ménages Cadurciens (soit 2 542 ménages) vit sous le seuil de pauvreté. Ce phénomène, révélateur d'un spectre plus large de problématiques socio-économiques touchant les ménages, se concentre essentiellement dans le centre historique de Cahors ainsi que dans les quartiers d'habitat social ancien de Cahors et Pradines.

Concernant l'habitat, les enjeux principaux sont la reconquête du bâti ancien afin de dynamiser les centres-bourgs ainsi que l'amélioration et la répartition des logements sociaux sur l'ensemble de l'agglomération.

Enseignement supérieur, recherche et vie étudiante

Le Grand Cahors a investi le sujet de l'enseignement supérieur à partir de 2011, via un transfert de compétence facultative de la part de ses communes membres, considérant qu'il participe à son développement et constitue un levier important de son attractivité. En sept ans, l'offre s'est étoffée et spécialisée autour de cinq pôles :

- Enseignement, éducation et formation ;
- Patrimoine ;
- Efficacité énergétique ;
- Santé, services et social ;
- Multimédia.

Le développement de cette offre s'appuie sur des synergies entre les formations, les activités de recherche, les acteurs économiques et les institutions. En cinq ans, le nombre de formations proposées, de niveau bac+2 à niveau Master, à la fois en formation initiale et en formation continue, est passé de 20 à plus de 30, accueillant plus de 1000 étudiants.

L'ouverture à Cahors du nouveau Centre Universitaire Maurice-Faure – qui accueille l'Université de Toulouse II Jean-Jaurès et l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) – ainsi que l'École d'audioprothésistes au centre de formation de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Lot, a également permis de développer l'offre locale de l'enseignement supérieur.

L'organisation de la vie étudiante s'est structurée grâce au recrutement d'un animateur dédié chargé notamment de déployer des outils adaptés pour communiquer sur l'offre des services sur le territoire et pour tisser des liens avec et entre les étudiants. Le Grand Cahors mène également un travail avec ses partenaires (bailleurs sociaux et associations notamment) pour élargir l'offre du logement étudiant : la création de 35 logements étudiants est actuellement en cours en centre-ville.

Enfin, le Grand Cahors a porté une thèse CIFRE dans le cadre de la démarche ENERPAT qui consistait à proposer à la collectivité un ensemble de préconisations de rénovation des bâtiments d'habitation des centres anciens, pertinentes au niveau énergétique et acceptables sur les plans architecturaux et économiques, à la suite de l'évaluation de la performance *in situ* de différents matériaux biosourcés.

L'enjeu est donc de poursuivre cette dynamique afin d'attirer des jeunes sur le territoire, qualifier les compétences du territoire en lien avec les secteurs de niche vecteurs du développement du territoire.

Activité économique et emploi

L'économie locale est essentiellement portée par l'économie résidentielle : ceci est lié au statut de ville préfecture et à la captation de revenus des touristes et pensions de retraite. Il existe quelques niches dans le secteur de la distribution de l'énergie et des fluides (Groupe Cahors), la mécanique (Soben), la logistique, la cosmétique et la santé (Pierre Fabre, Phyt's) ainsi que l'agroalimentaire. Néanmoins, le tissu économique est essentiellement constitué d'entreprises traditionnelles à l'écart de l'écosystème d'innovation concentré à Toulouse.

Il existe deux pôles économiques majeurs sur l'agglomération :

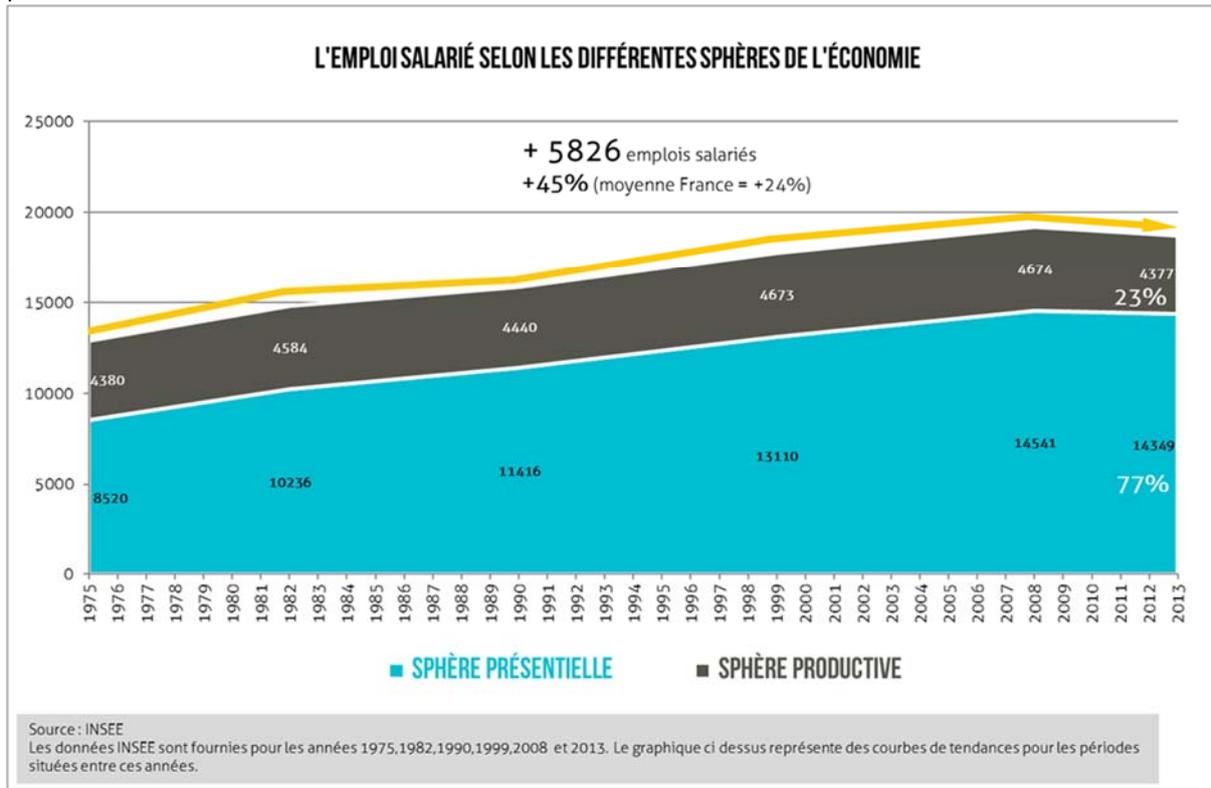
- L'unité urbaine de Cahors concentrant les activités commerciales, administratives et de services du territoire ainsi que des entreprises productives notoires.
- Cahors Sud, zone d'intérêt régional, qui accueille 65 entreprises de logistiques de transport, industrielles, agroalimentaires, de négoce, du tertiaire, du bâtiments et travaux publics (BTP) et des loisirs.

Puis un tissu de très petites entreprises (TPE) diffus et peu dense sur le reste du territoire.

L'activité touristique à l'échelle du département est en développement : le secteur représente plus de 3 000 emplois touristiques salariés du secteur privé et génère plus de 300 millions d'euros de consommation touristique. Le territoire du Grand Cahors a enregistré 1,15 million de nuitées touristiques en 2016 (FluxVision Tourisme) et compte 18 000 lits touristiques (des résidences secondaires comprises), dont 45% sont des lits marchands (hôtels, gîtes, campings, etc.).

Enfin, l'agriculture est un secteur en perte de vitesse : un vieillissement des exploitants agricoles, un nombre d'exploitations en baisse continue (- 56% entre 1988 et 2010 alors qu'en région la baisse est de 45%), et une diminution des surfaces agricoles de 12,6% en 10 ans. Cependant, la qualité des productions locales est reconnue : deux labels rouges, trois appellations d'origine protégée (AOP) et une indication géographique protégée (IGP). En particulier, l'activité viticole, en reconquête de sa notoriété et de son terroir, présente toutefois un potentiel de vecteur d'image, de développement et d'export pour le territoire.

Les caractéristiques de l'emploi local reflètent la dominance présente de l'économie : 40% des emplois relèvent du commerce, des transports, des services divers et 41% de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé, de l'action sociale. Le tourisme représente entre 5 et 7% des emplois. Pendant 30 ans, la création d'emploi est générée presque exclusivement par la sphère présente.



Jusqu'à présent ce modèle à dominance présente reposant sur l'attractivité résidentielle du territoire fonctionne mais il est menacé par :

- les incertitudes sur le maintien de l'emploi public à son niveau actuel ;
- l'équilibre de la sphère productive, qui repose à ce jour sur peu d'acteurs locaux ;
- des besoins en emplois nouveaux, générés par l'arrivée de nouveaux habitants, non satisfaits.

En termes de développement économique et d'emploi, l'enjeu principal est de dynamiser l'économie locale pour attirer des actifs s'appuyant sur des spécificités économiques locales en cinq thématiques intersectorielles (patrimoine, énergie, agro-ressources, santé et numérique) afin de positionner le Grand Cahors sur un schéma différencié. Sa non-spécialisation forte doit lui permettre de mieux capter la diversité des activités en développement et de pousser les secteurs de niche qui font ou feront les spécificités économiques de ce territoire dans les vingt prochaines années.

Culture, patrimoine, tourisme et sports

L'offre culturelle et sportive suit la même hiérarchisation que les autres services : les équipements de niveau régional, départemental ou à rayonnement territorial (théâtre, scène de musiques actuelles, auditorium, centre des congrès, musée de Cahors Henri-Martin, médiathèque, bibliothèque patrimoniale et de recherche, conservatoire de musique et d'arts dramatiques, quatre halles ou complexes sportifs, une piscine couverte et un stade) se situent dans la ville-centre. La construction d'un nouveau complexe cinématographique et l'organisation de deux festivals (Let's Docks et Lot of Saveurs) sur la centralité cadurcienne complètent cette offre structurante.

Les autres communes du territoire assurent une offre culturelle et sportive de proximité. L'offre culturelle est portée en grande partie par le tissu associatif soutenu par les collectivités du bloc local, ainsi que par le Parc sur les communes de la partie Est de l'agglomération.

La plupart (23 sur 36) des communes sont dotées d'au moins un équipement sportif « basic » (city-stade, court de tennis, terrains de football ou de basket-ball) et cinq communes dans la couronne autour de la ville-centre ont également une halle ou un complexe de sports dont trois sont d'intérêt communautaire (Pradines, Espère, Le Montat). De nombreux équipements s'appuient sur le cadre naturel exceptionnel du territoire et facilitent la pratique des sports de pleine nature (chemins de randonnées, baignades, équipements nautiques).

Le Grand Cahors est doté d'un patrimoine bâti exceptionnel : la Cathédrale Saint-Etienne et le Pont Valentré, deux composantes des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, biens en série inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO ; les centres médiévaux de Cahors et Saint-Cirq-Lapopie ; la grotte ornée du Pech-Merle ainsi que l'habitat traditionnel de nombreux bourgs. Ces atouts constituent un facteur clef de l'identité du territoire et de son attractivité touristique.

Afin de préserver et mettre en valeur ce patrimoine, un inventaire général du patrimoine a été réalisé sur la ville de Cahors et a élaboré un PSMV pour son Site Patrimonial Remarquable. La labellisation Ville d'art et d'histoire (VAH) ayant permis de valoriser ce patrimoine auprès des habitants et des visiteurs de Cahors, l'extension du label en Pays d'art et d'histoire (PAH) à l'échelle du Grand Cahors est en cours.

Le tourisme sur le territoire se concentre autour de trois axes :

- Le patrimoine et les richesses géologiques : les principaux sites sont le Pont Valentré, Saint-Cirq-Lapopie, Pech Merle et la Plage aux Ptérosaures ;
- Les savoir-faire liés au terroir et à la gastronomie : le vin et la gastronomie sont des aspects majeurs du patrimoine immatériel du territoire ;
- L'itinérance autour du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle et la navigation fluviale (croisières, location des houseboats).

Le classement en Parc naturel régional de la partie Est du territoire constitue un facteur d'attractivité et d'image supplémentaire, doublé par le récent label Géoparc mondial UNESCO et la création de la Réserve naturelle nationale d'intérêt géologique obtenus par le Parc.

L'enjeu est donc de conforter une identité culturelle et touristique attractive permettant d'irriguer l'ensemble du territoire à la fois d'activités culturelles et de flux touristiques. Cette identité culturelle participera également à développer le sentiment d'appartenance au territoire et doit être déclinée en actions permettant de renforcer la cohésion territoriale et sociale.

Mobilités et accessibilité

Le territoire bénéficie d'une accessibilité externe grâce à l'A20 et l'axe ferroviaire, cependant, les parties Ouest et Est du territoire présentent un déficit d'accessibilité aux polarités de services. Malgré l'existence d'un réseau de voirie, un réseau urbain et interurbain de transports publics collectifs (Cahors-Pradines et lignes intercommunales express) et un système de navettes gratuites et parkings-relais sur la ville-centre, la voiture reste le principal moyen de transport, même sur des courtes distances. La place de la voiture est un enjeu transversal, à la fois pour la ville-centre (problématique de bouchons aux heures de pointe pour entrer et sortir de la ville concentrée à l'intérieur de la boucle de la rivière Lot) et pour les centres-bourgs traversés par les routes départementales dégradant l'attractivité des logements et les espaces publics qui les longent.

Le rail est présent sur l'axe Nord-Sud avec un arrêt à Cahors-centre mais souffre d'une fréquence insuffisante et de ruptures de charges, véritables freins pour assurer une liaison efficace et optimale. Le raccordement à la future ligne européenne à grande vitesse (LGV) via Montauban-Bressols, le maintien de la ligne nationale Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) et le

renforcement du cadencement régional vers Toulouse via le train express régional (TER) permettront de renforcer la desserte locale. Un autre rail le long de la vallée du Lot est à ce jour inutilisé : un projet de réaffectation touristique de l'ancienne ligne Cahors-Capdenac en voie verte est à l'étude.

D'est en ouest, le territoire est traversé par le Lot, rivière en partie navigable, qui va de la Lozère au Lot-et-Garonne. Cependant, les transports en commun le long de cet axe prennent peu en compte le potentiel touristique.

Le système de mobilité est à considérer au regard de l'échelle à la fois externe et à la fois interne.

Le désenclavement du territoire revêt trois enjeux : un enjeu d'attractivité en garantissant une liaison régulière avec la métropole régionale (cadencement et temps des trajets) ; un enjeu de continuité des itinéraires (évitant les ruptures de charges, véritables freins pour les liaisons avec Paris, notamment) ; un enjeu d'accessibilité avec une connexion facilitée à la future LGV.

Au sein du périmètre intercommunal, les enjeux sont d'optimiser les déplacements sur le pôle urbain et de rationaliser la place de la voiture en articulation avec une politique de mobilité alternative ambitieuse.

Transition écologique et énergétique

Les cours d'eau, les paysages agricoles, les formations forestières sont des éléments constitutifs de l'identité territoriale. Ces milieux naturels, dont de nombreux sites classés Natura 2000 ou zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), sont aujourd'hui menacés par plusieurs facteurs : la déprise agricole, l'imperméabilisation des sols, les pollutions des sols et des cours d'eau, la rupture de corridors écologiques, etc.

- Les milieux agro-pastoraux constituent le témoignage d'une agriculture traditionnelle qui tend à s'effacer. Ces pratiques agricoles permettent le maintien de milieux naturels spécifiques (prairies, pelouses, bosquets) et contribuent au développement d'une flore et d'une faune spécifiques.
- Les formations forestières, quant à elles, constituent une composante naturelle et paysagère importante sur le Grand Cahors et donnent en grande partie sa tonalité « rurale » et son identité au territoire. Malgré la récurrence des espaces boisés, une grande variété de milieux s'exprime.
- Les principales nappes souterraines et ramifications superficielles de cours d'eau, si elles abondent (en quantité), souffrent d'une extrême vulnérabilité et leur exposition à des pressions humaines est en augmentation. Les zones les plus urbanisées sont progressivement desservies par des réseaux d'assainissement collectif. La proportion de systèmes d'assainissement individuel défaillants, même si elle tend à se réduire considérablement, représente néanmoins une source de pollution diffuse des milieux aquatiques.

La collecte des déchets sur le territoire est bien organisée et la production d'ordures ménagères a baissé de 15% entre 2010 et 2017. En 2017, 10 600 tonnes de déchets ont été produites sur le Grand Cahors et enfouies pour un coût de 1,5 millions d'euros.

Les postes les plus émissifs de gaz à effet de serre (GES) sont le secteur résidentiel, les déplacements et l'activité agricole. Dans ce dernier, sont enregistrés sur le Grand Cahors plus de 7 000 logements énergivores (soit 28% du parc). Le territoire est également exposé à des risques d'inondation, de mouvements de terrain et de feux de forêt.

Le Grand Cahors vise à réduire son empreinte carbone notamment par la rénovation énergétique des bâtiments publics et le recours aux énergies renouvelables : aujourd'hui, 36 % de l'énergie servant à chauffer ses bâtiments provient actuellement d'un réseau de chaleur.

La limitation de l'étalement urbain ainsi que la réduction des émissions de GES liés aux transports et au bâti, en lien avec les objectifs de la Région à énergie positive, sont les deux grands enjeux environnementaux pour le Grand Cahors dans les années à venir.

Problématiques particulières du territoire spécialisations/spécificités concurrentielles ayant vocation à caractériser la CA

Le Grand Cahors est un territoire à la fois urbain avec le pôle urbain Cahors-Pradines et très rural (seules 6 communes en dehors du pôle urbain ont plus de 1000 habitants). Ses caractéristiques géographiques le définissent en raison d'une part de ses cinq entités paysagères distinctes (Quercy Blanc, Causse de Gramat, Causse de Limogne, Bouriane et Vallée du Lot) et d'autre part en raison de son étalement (593 km²) soit, entre les communes les plus éloignées, 40 km de distance.

Sa géographie le situe également au croisement du sud du Massif Central et au nord de la région Occitanie.

4.2 Processus contractuels en cours

<i>Nom de la contractualisation</i>	<i>Territoire concerné - Commentaires</i>
LEADER	Sept communes du Grand Cahors sont membres du PNR des Causses du Quercy qui co-anime avec le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Grand Quercy le Groupe d'action locale (GAL) gestionnaire du programme LEADER : Bellefont-la-Rauze, Cieurac, Saint-Géry-Vers, Bouziès, Cabrerets, Saint-Cirq-Lapopie et Tour-de-Faure.
Contrat de ville 2015-2020	Le quartier de Terre Rouge à Cahors est identifié comme nouveau quartier prioritaire (NQP). Les quartiers Sainte-Valérie et Croix-de-Fer à Cahors sont en veille active. Les Escales à Pradines, Valentré et surtout le centre ancien à Cahors sont identifiés en tant que territoires d'observation.
Grand Site Occitanie 2018-2021	Deux « Grands Sites » sont labellisés depuis 2009 : Cahors et Saint-Cirq Lapopie/Pech Merle. Le Grand Cahors et ses partenaires souhaitent développer un véritable projet de destination touristique s'appuyant sur le rayonnement de Cahors et le caractère structurant de la vallée du Lot et de son vignoble. À ce titre, le Grand Site pour la période 2018-2021 est porté par le Grand Cahors et la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble afin d'engager des projets d'envergure au-delà des frontières institutionnelles pour développer la dynamique de séjour et participer à une meilleure redistribution des flux touristiques dans le temps et dans l'espace.
Contrats Bourg-Centre 2018-2021	Les communes de Catus, Pradines et Saint-Géry-Vers ont été identifiées en tant que Bourgs-Centres par la Région Occitanie. Une étude mutualisée pour élaborer un projet de valorisation et de développement de chaque Bourg-Centre est terminée. Les trois communes visent à signer les contrats avec la Région à l'automne 2018.
Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV)	Après avoir impulsé la démarche, le Grand Cahors participe à la labellisation TEPCV du PETR Grand Quercy dont il est membre. Deux conventions ont été signées : une pour la période de novembre 2015 à novembre 2018 qui concerne quatre actions portées par le Grand Cahors et une pour la période d'octobre 2016 à octobre 2019 qui concerne 5 projets du Grand Cahors et 6 projets de la Ville de Cahors.

	<p>Les axes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accélérer les économies d'énergie ; • Développer les énergies renouvelables ; • Diminuer les émissions de GES et les pollutions liées aux transports.
Contrat de site enseignement supérieur et recherche 2012-2015	<p>Le contrat de site de Cahors recense 26 actions correspondant aux deux axes définis dans la 1^{ère} stratégie locale et en adéquation avec le précédent schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolider, structurer et développer l'offre de formation, et amorcer des activités de recherche et de transfert de technologie ; • Améliorer l'attractivité du site et intensifier la vie étudiante. <p>Un 2^{ème} schéma local est en cours d'élaboration par le Grand Cahors en correspondance avec le nouveau schéma régional 2017-2021 intégrant désormais un volet innovation (SRESRI) adopté le 02/02/17.</p>
PIA Territoire d'Innovation - Grande Ambition	<p>Le Grand Cahors a participé à une candidature de plusieurs acteurs du Massif Central, en coordination avec l'association Macéo (réseau d'acteurs publics et privés) au PIA, dont l'objectif est de faire du Massif Central (2 millions d'habitants) un laboratoire d'innovation, d'expérimentation réunissant les acteurs du monde de la recherche, de l'enseignement, de l'entreprise, des collectivités, et des associations.</p> <p>Deux projets du territoire intercommunal ont été retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Destination Cahors Malbec : mettre en réseau les acteurs locaux pour définir une stratégie collective de destination oenotouristique en s'appuyant sur des outils numériques innovants. • ENERPAT : structurer cette démarche fondée sur l'éco-réhabilitation du patrimoine bâti ancien en matière d'enseignement supérieur, de recherche, d'acteurs économiques et d'innovation tout en plaçant l'utilisateur au cœur du dispositif au travers de démarches reproductibles.
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2015-2020	<p>En application du PLH, l'OPAH-RU 2015-2020 sur le centre-ville de Cahors est le premier dispositif opérationnel en matière d'habitat du projet Cahors, Cœur d'agglo. L'objectif est de réhabiliter environ 500 logements sur la période. La Région (au titre du dispositif « éco-chèques »), le Département du Lot et l'Etat sont signataires.</p>
Ville d'art et d'histoire (VAH)/ Pays d'art et d'histoire (PAH)	<p>La Ville de Cahors est actuellement labellisée VAH. Un dossier de candidature pour la labellisation PAH à l'échelle de l'agglomération est en cours d'élaboration par le Grand Cahors.</p>
Inventaire général du patrimoine	<p>La Ville de Cahors se voit confier depuis 2008, une mission d'inventaire par convention triennale avec la Région.</p>
Action Cœur de Ville	<p>La ville de Cahors a été retenue dans le cadre du dispositif de l'Etat, Action Cœur de Ville, qui vise à conforter la centralité par une approche multi-sectorielle en s'appuyant sur les axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ; • Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ; • Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ; • Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ; • Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics ; • Axe 6 – La gouvernance. <p>La contractualisation est actuellement en cours.</p>

En tant que membre du Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) des Causses du Quercy, le Grand Cahors est engagé à moyen terme dans les différentes politiques de développement et de préservation du territoire contenues dans sa charte 2012-2027. Les sept communes du territoire qui sont également membres du PNR des Causses du Quercy sont donc concernées par les contractualisations suivantes.

<i>Nom de la contractualisation</i>	<i>Partenaire</i>	<i>Commentaires</i>
Contrat de Parc	Région Occitanie	Contrat-cadre 2018-2021 et contrat spécifique 2018-2019 en lien avec les priorités régionales (eau, biodiversité et transition énergétique).
Géoparc mondial UNESCO	UNESCO	Label obtenu pour quatre ans (2017-2020) pour protéger et valoriser le patrimoine géologique d'importance mondiale.
TEPCV	Etat	Label attribué depuis décembre 2015 pour développer un programme en faveur de la transition énergétique.
Plan Climat	ADEME, DDT	Articulation-coordination de plans climat obligatoires et volontaires des différents EPCI.
Pôle de pleine nature	GIP Massif central	Label attribué en 2017 pour 5 ans pour développer les activités de pleine nature et valoriser le patrimoine en vallée du Célé.
CRB	Région Occitanie	Contrat de trois ans (2018-2020) coordonné par le Parc et fédérant les actions des collectivités, fédérations et associations en faveur de la biodiversité

4.3 Relations du territoire avec ses territoires environnants

<i>Territoire à enjeux</i>	<i>Commentaire</i>
Massif Central	Le Grand Cahors se situe au sud du Massif Central. La Ville de Cahors pilote le réseau « écodéveloppement territorial des petites et moyennes villes du Massif central » constitué d'une trentaine de villes ayant chacune développé des démarches innovantes de développement durable. Le Grand Cahors figure également parmi les 22 territoires d'expérimentation du programme HAPPI MONTANA porté par MACEO à l'échelle du Massif Central. Retenu dans le cadre de l'action « Territoires d'Innovation de grande ambition » Programme Investissements d'Avenir (PIA), HAPPI MONTANA comprendra la création d'un living lab (ou laboratoire d'innovation territoriale) pour co-construire et expérimenter en situation réelle et au plus près des habitants et des usagers les solutions innovantes pour l'attractivité, le développement durable et la résilience des territoires de massif de montagne de demain.
Biens UNESCO N°868	La Cathédrale Saint-Etienne, le Pont Valentré et le Chemin de Saint-Jacques à Cahors sont des composantes du bien en série des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France.
Vallée du Lot	13 des 36 communes du Grand Cahors sont traversées par le Lot.
PNR des Causses du Quercy	Sept communes du territoire sont membres du PNR des Causses du Quercy : Bellefont-la-Rauze, Saint-Géry-Vers, Bouziès, Cabrerets, Saint-Cirq-Lapopie, Tour-de-Faure et Cieurac. La charte du PNR identifie trois axes de travail pour la période 2012 à 2024 : <ul style="list-style-type: none"> • Une exploitation raisonnée des ressources : l'eau, la biodiversité, l'espace, l'énergie ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Innover pour développer l'activité et l'emploi ; • Un territoire accueillant, solidaire et ouvert.
Mutualisation de tout ou partie de la compétence Tourisme - étude de préfiguration à venir	<p>Le Grand Cahors et les Communautés des communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque Limogne se sont rapprochées pour étudier des pistes possibles de mutualisation totale ou partielle de leur compétence Tourisme et préfigurer une destination commune afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'atteindre une taille critique de destination pour être plus visibles et attractifs ; • De favoriser le partage et la redistribution des flux de visiteurs ; • De mutualiser les moyens pour une destination plus performante.

Synthèse du diagnostic stratégique actualisé du Projet d'agglomération du Grand Cahors et positionnement du territoire au regard des défis d'Occitanie 2040

Le diagnostic stratégique du Grand Cahors révèle le besoin de conforter l'attractivité du territoire pour attirer des nouvelles populations et activités. L'accueil des nouvelles populations et le maintien/développement de la population des jeunes sur le territoire est essentiel s'il souhaite préserver l'équilibre démographique face au vieillissement de la population. Pour recevoir et maintenir les jeunes actifs, le territoire doit créer de l'emploi (soit par le développement des entreprises endogènes, soit par l'arrivée d'entreprises exogènes) et offrir de nouvelles formations.

L'attractivité implique incontestablement une ouverture vers l'extérieur tel que souligné par le défi du rayonnement régional de la stratégie Occitanie 2040. En complémentarité de l'écosystème d'innovation concentré sur Toulouse, le territoire développe des expertises de niche, notamment dans la rénovation énergétique du bâti ancien et la reconquête des centres-anciens (la démarche ENERPAT), permettant un rayonnement au-delà de son périmètre institutionnel.

Sur le Grand Cahors, considérant la qualité patrimoniale et paysagère, la création de l'habitat en diffus implique la banalisation des paysages et la fragilisation des centres-bourgs, qui sont justement des vecteurs de l'image de la qualité de vie locale. Un développement s'appuyant sur les polarités du territoire préservera les milieux naturels, conservera les ressources naturelles et favorisera le recours aux modes alternatifs au véhicule individuel. Le Grand Cahors se retrouve pleinement dans le défi régional d'un accueil conjuguant la promotion sociale et l'excellence environnementale.

A l'échelle du Grand Cahors, la solidarité territoriale est également un défi important. Pour faire face aux enjeux sociaux inégalement répartis sur le territoire (vieillesse des communes rurales, appauvrissement de la ville-centre, taux de vacance élevé dans les centres-bourgs), le Grand Cahors devient le garant de la cohésion et de la solidarité territoriales. Afin d'assurer l'accessibilité des services pour tous les habitants, le Grand Cahors doit continuer à conforter le maillage existant du territoire et à renforcer les synergies et la complémentarité.

ARTICLE 5 : PROJET D'AGGLOMERATION ACTUALISE ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION VIS A VIS DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS

5.1 Le projet de territoire

Le premier Projet de Territoire du Grand Cahors a été approuvé par le conseil communautaire le 7 décembre 2015. Fruit d'un travail de plus de deux ans, il repose sur l'affirmation de cinq valeurs partagées :

- Une identité construite autour d'une qualité de vie et patrimoniale entre ruralité et phénomène (r)urbain ;
- Une gouvernance partagée dans le respect de l'équilibre urbain-rural de territoire avec ses habitants ;
- Une attractivité économique basée sur la qualité du cadre de vie et des moyens de communication ;
- Des services rationnels, mutualisés, réactifs et équitablement répartis sur le territoire ;
- Un partage des moyens et des coûts pour favoriser l'accès à des services locaux efficaces.

Ce projet est organisé par trois grandes ambitions. Un axe transversal souligne l'importance du dialogue à trois échelles : avec les habitants, avec les communes et vers l'extérieur afin de s'ouvrir aux dynamiques existantes.

Les ambitions économiques

La stratégie économique du Grand Cahors vise à dynamiser le tissu économique existant tout en confortant l'attractivité du territoire pour les porteurs de projets exogènes. Le Schéma de développement économique et touristique (SDET), validé en mars 2018, ambitionne de renforcer les filières performantes en lien avec les forces endogènes du territoire. L'attractivité économique du territoire passe par le développement d'une main d'œuvre qualifiée et l'accompagnement des porteurs de projets. Le deuxième schéma local d'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la vie étudiante (SLESRIVE), en cours d'élaboration, cherche à créer une nouvelle dynamique au croisement de filières universitaires et économiques du territoire.

Au croisement du projet urbain Cahors, Cœur d'agglo et de la stratégie enseignement supérieur est née la démarche ENERPAT qui vise à développer sur le territoire un pôle de compétences à rayonnement régional sur la thématique de la réhabilitation énergétique du bâti ancien. ENERPAT constitue une démarche collective visant à structurer un pôle de compétences liant les thématiques « patrimoine » et « efficacité énergétique » en s'appuyant sur les acteurs locaux et régionaux compétents dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation et du développement économique local ainsi qu'en utilisant le centre-ancien de Cahors comme living-lab (laboratoire vivant).

La réhabilitation énergétique du bâti patrimonial est une des compétences innovantes existantes sur le territoire que la stratégie du SDET cherche à développer. Il repose également sur les activités en lien avec le vieillissement de la population (services à la personne, audition) pour structurer des filières sur le territoire, cherche à conforter le dynamisme rural (mise en place d'un Projet Alimentaire du Territoire - PAT - pour réintroduire le maraîchage sur le territoire, soutien aux activités artisanales) et vise à assurer l'équilibre commercial de la ville-centre vis-à-vis sa périphérie (soutien aux commerces du centre-ville, animation, étude de commercialité, rénovation des halles).

Le SDET a notamment révélé l'importance d'une meilleure coordination des acteurs économiques dans l'accompagnement des porteurs de projets. L'anticipation foncière et la poursuite de l'optimisation des zones d'activités économiques (ZAE) existantes sont également au cœur de l'action économique du Grand Cahors. De plus, les nouveaux modes de travail sont pris en compte

par la collectivité qui accompagne les projets de tiers-lieux (fablab et coworking) dans leur maturation et réalisation.

En fin, l'objectif du projet de territoire d'améliorer l'identité touristique et d'élargir la saisonnalité est retranscrit dans le projet du Grand Site Occitanie. Pour atteindre cet objectif, le Grand Cahors souhaite développer un véritable projet de destination s'appuyant sur le rayonnement de Cahors et le caractère structurant de la vallée du Lot et de son vignoble. C'est pourquoi le Grand Site, pour la période 2018-2021, est porté par le Grand Cahors et la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble afin d'engager des projets d'envergure au-delà des frontières institutionnelles et consolider les filières touristiques favorisant une logique de séjour, notamment l'itinérance (via la future voie verte), la navigation sur le Lot, l'oénotourisme, le géotourisme et le patrimoine tout en poursuivant la valorisation des cœurs emblématiques (Cahors et Saint-Cirq-Lapopie) ainsi que le site majeur de visite (la grotte du Pech-Merle à Cabrerets).

Pour le géotourisme, l'itinérance ou le développement des activités de pleine nature, le Grand Cahors pourra s'appuyer sur les collaborations engagées avec le Parc naturel régional (PNR) des Causses du Quercy, respectivement via les projets autour du Géoparc, des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et le Pôle de pleine nature en vallée du Célé et du Lot.

Les ambitions sociales

Les ambitions sociales du Projet de territoire visent la cohésion territoriale en adaptant l'offre de services, de logement et de mobilité aux contextes divers, du pôle urbain aux communes rurales.

Pour répondre à cette ambition, le territoire du Grand Cahors s'engage dans un schéma d'orientation culturelle afin d'afficher une identité et de rayonner à l'extérieur et de développer une offre culturelle de proximité permettant le développement d'un sentiment d'appartenance au territoire et garantissant le « bien vivre ensemble ». Ce projet culturel s'articule autour des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous à travers une programmation de qualité et diversifiée, une tarification adaptée, et en proposant des moyens d'information et de connaissance de la culture en général ;
- Sensibiliser l'ensemble des publics à l'offre en travaillant sur des actions de médiation culturelle et de décentralisation ;
- Soutenir la création artistique et développer la connaissance ;
- Développer et valoriser les pratiques artistiques.

Le parcours des jardins paysage en vallée du Lot, animé par le PNR et le festival Cahors Juin Jardins, et le festival Lot of Saveurs, portée par le Grand Cahors, sont des actions structurantes pour renforcer les liens urbain-rural.

Le PLH, approuvé en janvier 2018, s'engage à répondre aux besoins en logement des habitants et nouveaux arrivants tout en limitant l'étalement urbain. Pour conforter les différentes polarités du territoire et favoriser l'accès à un logement abordable pour tous, le PLH vise une meilleure répartition des logements sociaux sur le territoire. Pour lutter contre l'étalement, la priorité se tourne vers la densification des centres bourgs.

Avec la révision du PSMV, la Ville de Cahors a enclenché une stratégie de reconquête de la centralité, sur le leitmotiv « reconstruire la ville sur la ville », en tenant compte des enjeux du territoire, et en fonction du contexte national (cf. le nouveau programme « Action Cœur de Ville »). Cette stratégie, désormais intitulée *Cahors, Cœur d'Agglo*, confirme la nécessité de conforter la centralité cadurcienne. Elle mobilise de multiples compétences et s'inscrit dans un certain nombre de principes dont l'expérimentation et l'innovation. Six entrées thématiques très interdépendantes ont été identifiées :

- Restaurer le patrimoine et améliorer l'habitat (fondé sur la connaissance du bâti) ;
- Réaménager et requalifier les espaces publics ;

- Conforter et développer le commerce ;
- Améliorer et faciliter les déplacements ;
- Proposer des équipements structurants ;
- Structurer et renforcer la tranquillité.

Dans ce cadre, la Ville de Cahors expérimente des outils, comme la création d'une concession publique d'aménagement (CPA), des aides pour la valorisation des façades, la fusion des logements et la réhabilitation énergétique ainsi que la mise en place d'une taxe sur des logements vacants. Il est désormais souhaité de décliner cette stratégie sur l'ensemble des communes du territoire communautaire.

Afin d'assurer l'accès aux services sur son territoire, le Grand Cahors s'est fait confier la compétence maisons de services aux public (MSAP) par ses communes membres, alors que le transfert était optionnel, et en a ouvert deux sur son territoire à Catus et à St Géry-Vers, pôles d'équilibre de l'agglomération. Il entend également ouvrir une structure similaire sur le pôle urbain Cahors-Pradines où des problématiques d'inclusion sont également avérées.

La mobilité est également un enjeu important pour la cohésion du territoire du Grand Cahors et sa connexion avec la métropole toulousaine et Paris. En effet, la desserte interne des territoires, communautaires notamment, doit constituer un vrai enjeu, afin de garantir quotidiennement l'accès du plus grand nombre de personnes à la mobilité. La politique locale facilitant l'intermodalité entre offres ferroviaire et routière (lignes régionales, lignes urbaines, parkings relais, ...) doit aussi être soutenue. Le Projet de territoire mise sur la recherche de complémentarité entre les différents modes de déplacement, et surtout l'intermodalité.

Les ambitions environnementales

L'attractivité du territoire, ainsi que sa cohésion, dépendent de la prise en compte des enjeux environnementaux à l'échelle mondiale. Afin de réduire les émissions de GES, le Projet de territoire se concentre sur la rénovation énergétique du bâti et le développement des énergies renouvelables (axes de travail des TEPCV du PETR et du PNR) notamment par le biais de la démarche innovante ENERPAT. Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est en cours d'élaboration : il s'attachera à identifier les domaines les plus énergivores et pollueurs sur le territoire puis à mettre en place des outils d'amélioration. Il constituera le volet du Plan Climat « volontaire » du Parc sur le territoire commun.

L'eau, dans toutes ses formes, et les paysages exceptionnels sont des atouts incontestables du territoire. L'eau y est à la fois une ressource essentielle, un vecteur de l'identité du territoire et un support de l'attractivité touristique. Le Projet de territoire s'engage donc à maintenir sa qualité, préserver les milieux aquatiques et améliorer la performance des équipements d'eau potable. Les extensions urbaines des dernières décennies ont eu tendance à dénaturer les paysages typiques du territoire. L'élaboration en cours du PLUi permettra de mieux appréhender et traduire cette logique de préservation et de valorisation des espaces. Le Grand Cahors pourra là encore s'appuyer sur l'action du Parc au sein des sites Natura 2000 (Moyenne vallée du Lot inférieur, Vallée de la Rauze et du Vers, Basse Vallée du Célé) pour la préservation de la trame verte et bleue de la partie Est de son périmètre, en amont de la Ville centre de Cahors.

En 2018, sur le fondement d'une pré-étude réalisée par le SYDED du Lot, le Grand Cahors a officiellement candidaté à l'appel à projets lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Occitanie, relatif à la mise en œuvre de la tarification incitative (TI) des ordures ménagères. Le Grand Cahors espère que la facturation de la collecte en fonction du niveau de production de déchets des bénéficiaires du service public les encouragera à modifier leurs comportements (réduire, trier, composter, recycler...) pour limiter leur contribution financière.

Mise à jour du Projet de territoire

Depuis décembre 2017, le Grand Cahors travaille sur la mise à jour du Projet de territoire afin d'identifier des axes de travail constituant des sujets prioritaires d'ici 2020 et de préparer des thématiques à aborder sur la période post-2020, sous l'angle de la cohésion territoriale et des transitions (énergétique, numérique, etc.).

Le croisement de cette démarche avec celle de l'élaboration du PLUi a révélé l'importance de s'appuyer sur les spécificités du territoire comme moteur de son développement tout en évitant que ce dernier fragilise son atout principal : **son cadre naturel et patrimonial exceptionnel**. Le PLUi insiste sur la nécessité de conforter le maillage des polarités du territoire afin de lutter efficacement contre l'étalement urbain et de valoriser la qualité de vie du centre-ville et des centres-bourgs.

La mise à jour du Projet du territoire a permis de faire émerger un leitmotiv pour les années à venir : les spécificités du territoire sont ses forces, elles doivent être préservées et mises en valeur. A titre d'exemple, plusieurs projets ou démarches illustrent cette philosophie :

- la démarche expérimentale ENERPAT (énergie-patrimoine) comme levier important pour la valorisation des logements patrimoniaux et le développement de l'économie locale ainsi que l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- le développement du festival Lot of Saveurs, qui met en valeur la gastronomie du territoire, a été également invoqué comme levier pour la consolidation de l'identité culturelle, la déconcentration des activités culturelles dans les communes, le développement et la valorisation de la production maraîchère et les circuits courts, ainsi que la sensibilisation autour des enjeux en lien avec l'eau.

Aujourd'hui, l'aboutissement de nombreuses démarches d'élaboration stratégique (mise à jour du Projet de territoire, élaboration du PLUi, SDET, PLH...) permet au Grand Cahors de construire une feuille de route pour la période 2018-2021, et au-delà, forte de ses spécificités et s'inscrivant dans la stratégie régionale et celle des autres partenaires locaux et nationaux, publics et privés.

5.2 Les orientations stratégiques du Département du Lot vis-à-vis du territoire de Grand Cahors

En cours de rédaction

5.3 Les orientations stratégiques de la Région vis-à-vis du territoire de Grand Cahors

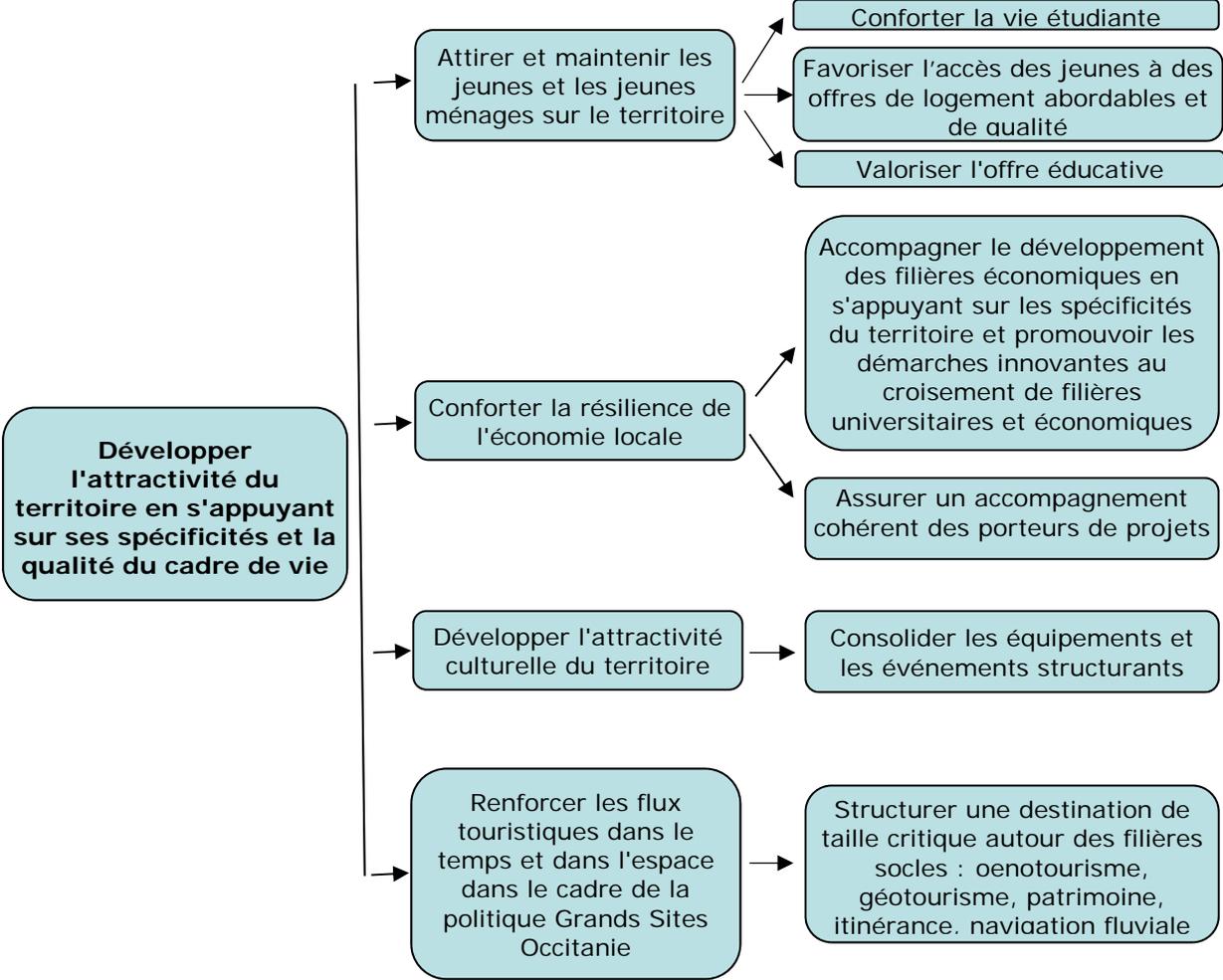
En cours de rédaction

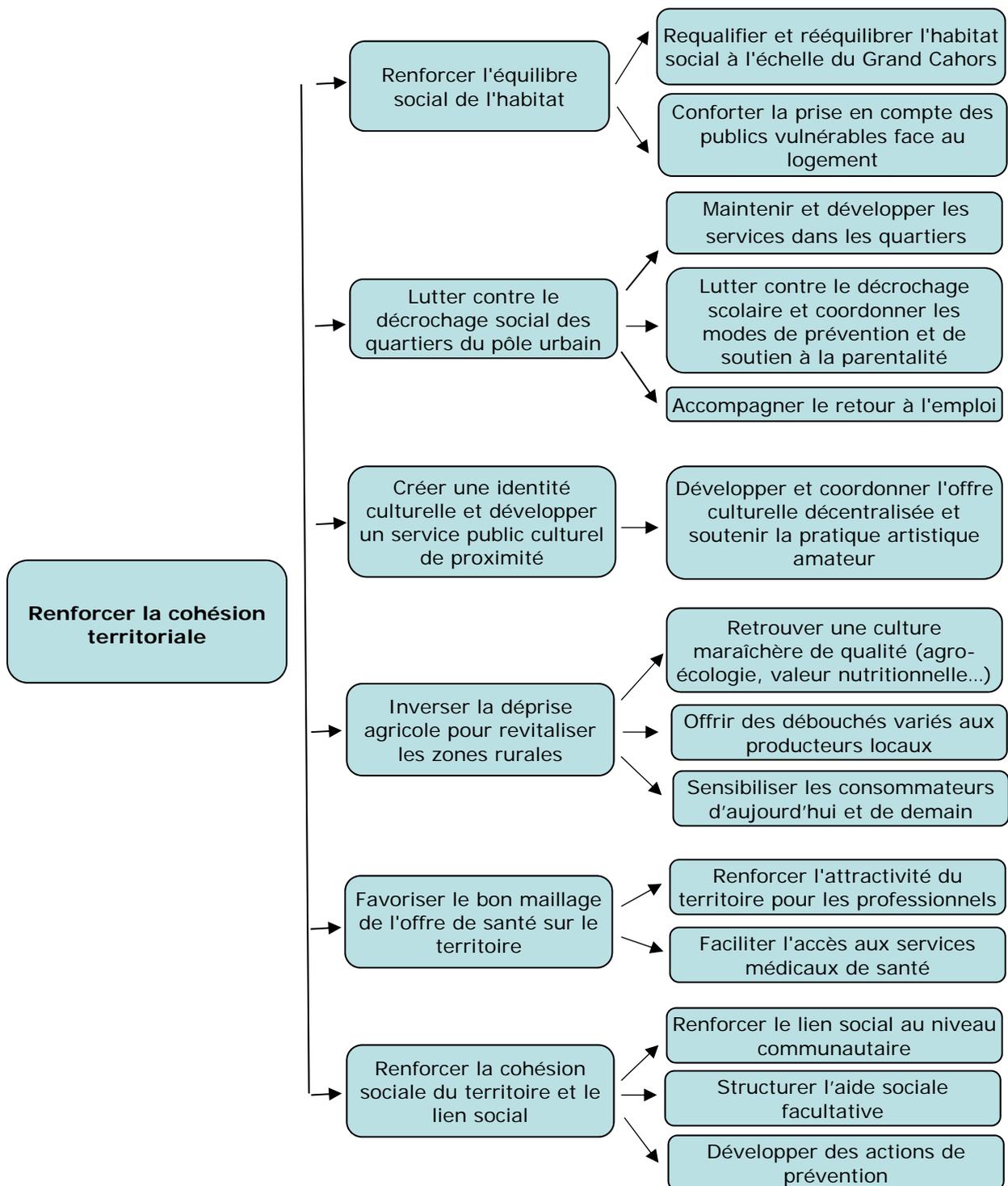
ARTICLE 6 : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU GRAND CAHORS PARTAGEE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT ET LA REGION OCCITANIE

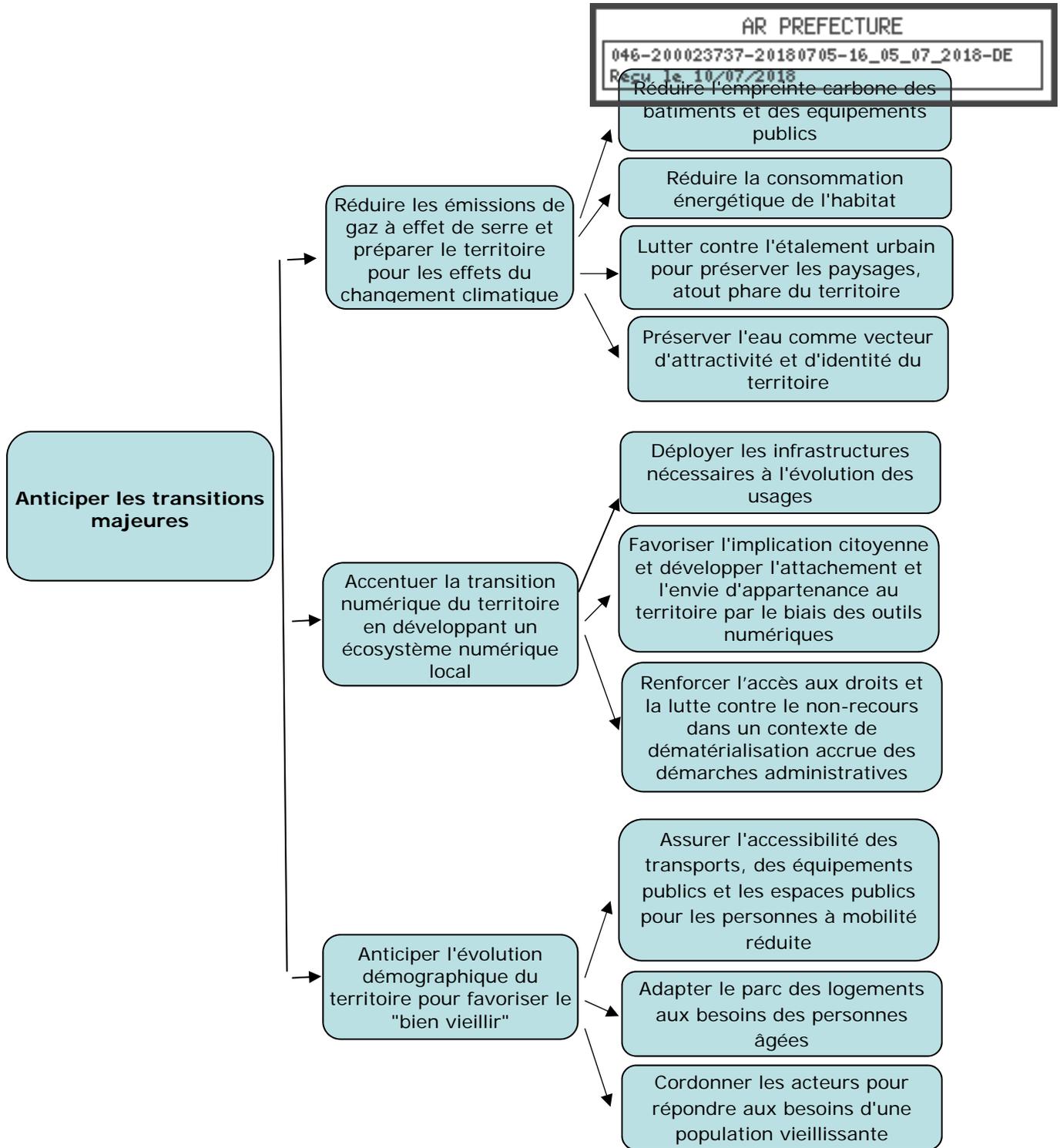
6.1 Enjeux stratégiques de développement du Grand Cahors partagés par la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, le Département du Lot et la Région Occitanie

Proposition d'enjeux stratégiques au croisement du projet de territoire du Grand Cahors, des ambitions départementales et régionales

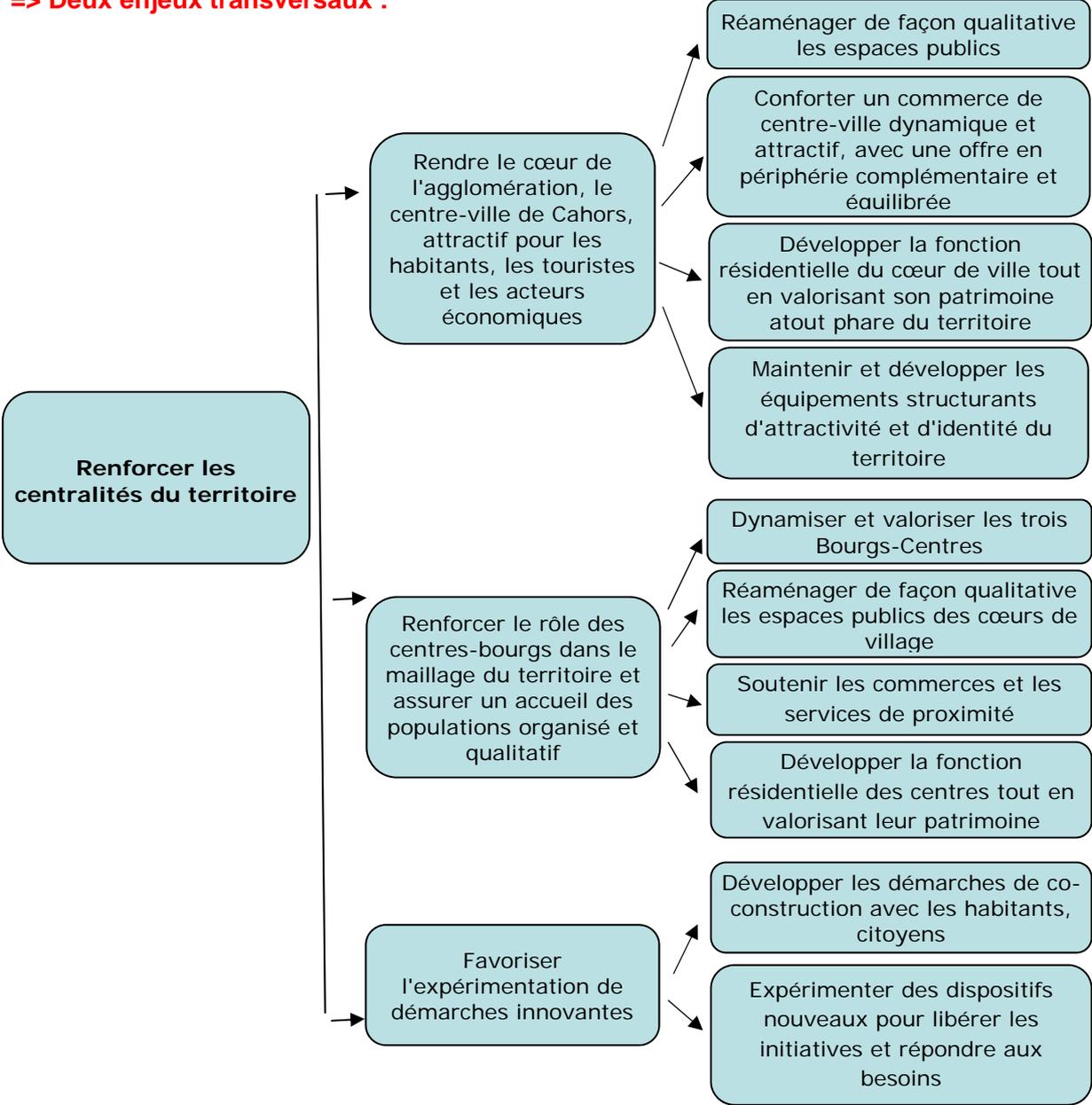
=>Trois enjeux thématiques :

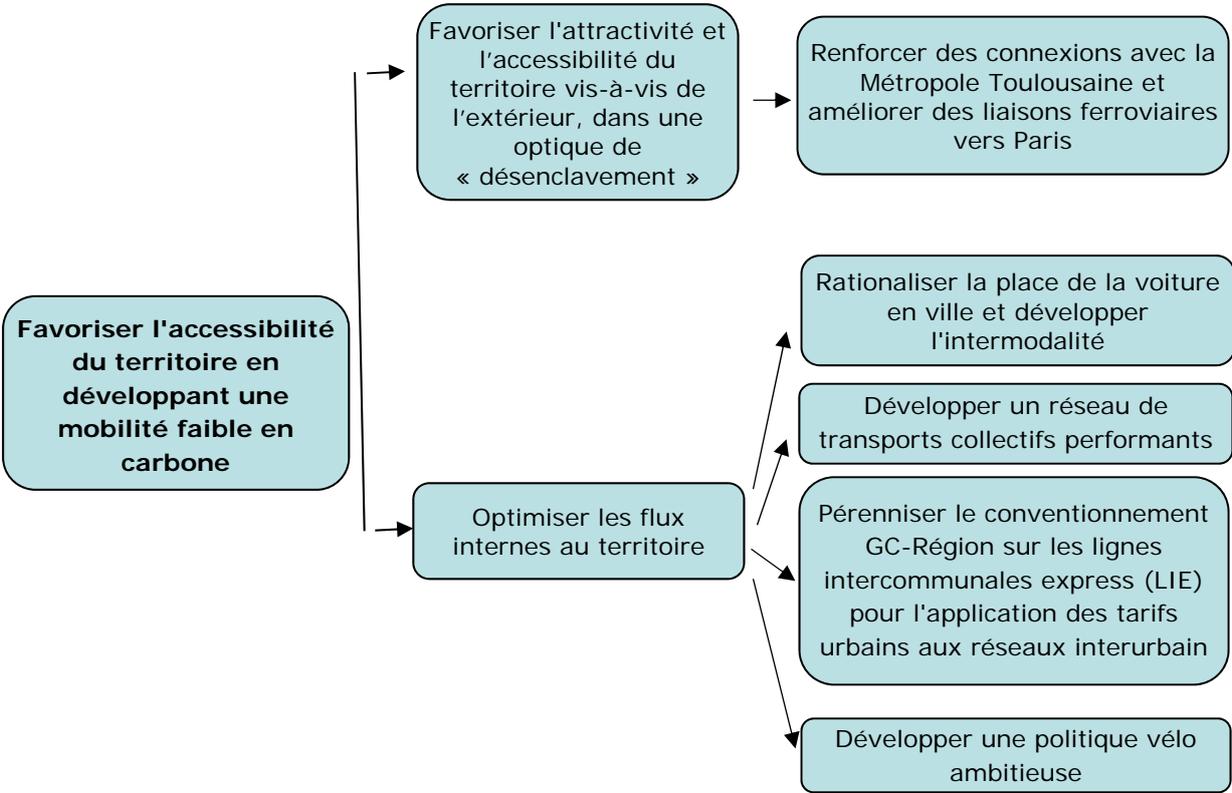






=> Deux enjeux transversaux :





6.2 Objectifs stratégiques et mesures opérationnelles partagés par les cosignataires du CONTRAT TERRITORIAL (DÉNOMINATION EN COURS) du Grand Cahors :

Le Parc naturel régional (PNR) des Causses du Quercy

Créé en 1999, le PNR des Causses du Quercy est un syndicat mixte composé de 102 communes, 6 communautés de communes, une communauté d'agglomération, le Département du Lot et la Région Occitanie. 54 communes et 4 EPCI, composant le PETR Grand Quercy, en sont membres. La seconde Charte 2012-2027 du Parc, approuvée par l'ensemble des collectivités concernées, s'organise autour de 3 axes :

- Mettre en œuvre une gestion des ressources économe et garant de la qualité des patrimoines ;
- Innover pour développer l'activité et l'emploi ;
- Faire des Causses du Quercy un territoire accueillant, solidaire et ouvert

Dans ce cadre, les politiques conduites par le Parc visent à :

- Préserver la qualité de l'eau et des milieux souterrains (observatoire intraKarst, lutte contre les pollutions diffuses...)
- Lutter contre la déprise agricole et valoriser la forêt (circuits courts, Marque Valeurs Parc, AFP sylvopastoralisme...)
- Préserver et valoriser un patrimoine naturel de qualité (Natura 2000, Trame verte et bleue, géotourisme (Géoparc mondial), RNNIG...)
- Créer et maintenir des activités et des emplois sur le Parc (artisanat, écotourisme, Marque Valeurs Parc, EcoDéfi, GPECT...)
- Préserver la spécificité et la qualité des paysages des Causses du Quercy (plans de paysage, valorisation de sites...)
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti quercynois (charte des savoir-faire, filière pierre, petit patrimoine bâti...)
- Maîtriser la consommation de l'espace (planification, écobarri, Centres-en-vie...)
- Prendre en compte le changement climatique et les nouveaux enjeux énergétiques (TEP cv, Plan Climat et de Transition Énergétique, cadastre solaire, mobilité des jeunes...)
- Faire de la culture et de l'éducation un élément fort de la cohésion sociale sur le territoire (saisons culturelles, programme éducatif dans les écoles, Causseries...)
- Encourager les démarches participatives et partenariales pour mettre en œuvre la Charte

Partenaire habituel du PETR, le Parc était déjà signataire du précédent Contrat régional unique, du contrat de ruralité en cours et de l'actuel programme LEADER.

Le PETR du Grand Quercy

Le PETR Grand Quercy, regroupe les EPCI suivants : Causse de Labastide-Murat, Cazals-Salviac, Grand Cahors, Lalbenque et Limogne, Quercy Blanc, Quercy Bouriane, Vallée du Lot et du Vignoble. Cette organisation territoriale à l'échelle de la zone d'emploi permet au PETR de mener un projet de développement ambitieux et cohérent, en s'appuyant sur les complémentarités entre urbain et rural et en favorisant un développement économique plus structurant. Ce changement d'échelle n'efface pas les spécificités locales et de terroir qui sont prises en compte dans le projet de territoire et valorisées pour contribuer à la dynamique globale.

Ce territoire présente deux particularités. Il englobe l'agglomération du Grand Cahors, qui porte un Contrat d'agglomération avec la Région et se superpose pour partie avec le PNR des Causses du Quercy qui a sa propre Charte et son projet de développement. Le PETR veille donc à la cohérence de l'ensemble pour travailler en complémentarité et en synergie avec ces structures.

L'objectif du PETR est de s'inscrire dans la continuité des actions déjà engagées sur le territoire en lien avec les orientations des EPCI. Un travail a été mené sur la définition des axes stratégiques de développement du PETR à savoir l'action économique et la croissance verte, la transition écologique et énergétique, ainsi que l'attractivité et l'aménagement équilibré du territoire.

À travers le TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), le PETR a défini sa politique en matière de transition écologique et énergétique. Au niveau du développement économique, des travaux ont déjà été menés ou des réflexions sont en cours principalement sur les circuits courts et l'alimentation de proximité, la forêt et la filière bois, les ressources humaines et le tourisme.

Les projets de territoires sont donc en phase et cohérents, leur complémentarité en terme d'échelle contribuera à l'atteinte des objectifs fixés.

Le PETR Grand Quercy contribuera à créer un environnement cohérent et facilitateur du projet stratégique présenté ci-dessus par la mise en œuvre de ses propres enjeux thématiques :

- **Mener une action économique et une croissance verte**

Le développement économique et la croissance verte sont au cœur de la stratégie du Grand Quercy, à travers laquelle il souhaite créer les conditions favorables pour l'accueil et le développement d'entreprises, la création d'activités nouvelles, d'emplois et de développement des compétences, le soutien à l'innovation. Le PETR a pour objectif de valoriser les ressources du territoire (humaines, naturelles, productions...) et de s'appuyer sur celles-ci pour structurer des filières économiques performantes (écoconstruction, circuits alimentaires de proximité, énergies renouvelables, tourisme, filière forêt-bois, Silver économie...). Il doit permettre d'accompagner et d'anticiper les mutations économiques : évolutions des marchés, des pratiques de consommation, des métiers, évolutions technologiques, normatives... Le Grand Quercy doit relever l'enjeu de l'innovation territoriale et répondre aux besoins des nouvelles activités.

- **Soutenir la transition écologique et énergétique du territoire**

Notre territoire, conscient des enjeux, a mis en place des outils d'analyse et de prospective pour élaborer des plans d'actions partenariaux. Une démarche d'élaboration d'un schéma de développement des énergies renouvelables est en cour à l'échelle de la zone d'emploi. Le Grand Quercy a pour objectif de continuer à fédérer l'ensemble de ces démarches en construisant une stratégie globale de réduction des consommations d'énergie et de développement de la production d'énergies renouvelables. En plus de l'enjeu climatique, lutter contre la consommation d'énergies fossiles représente un enjeu social et économique de premier ordre pour le territoire. Il s'agit, dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie, de permettre le maintien d'une qualité de vie pour tous et d'une capacité de développement pour le tissu économique local. Fédérer l'ensemble des démarches et renforcer les synergies en construisant une stratégie globale de réduction des consommations d'énergie, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement de la production d'énergies renouvelables s'inscrit dans l'objectif de la Région Occitanie d'être la première région à énergie positive d'Europe.

Le cadre paysager et l'environnement naturel de qualité constituent également un atout pour l'attrait du territoire qu'il convient de préserver et valoriser, en cohérence avec la politique menée par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. Favoriser le développement des modes de transport alternatif et innover pour réduire les déplacements et les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre), favoriser le développement bas carbone du territoire contribueront également au renforcement de ces politiques environnementales de nos territoires.

- **Développer l'attractivité du territoire**

Le PETR continuera de mettre en œuvre une stratégie qui permette d'offrir aux populations un cadre de vie de qualité, avec des services qui répondent aux nouvelles attentes sociétales et en renforçant la cohésion sociale. L'ambition du Grand Quercy est de construire sa stratégie d'accueil

et de service autour de ses habitants en l'articulant aux autres territoires et en renforçant les complémentarités entre l'agglomération et les territoires ruraux, selon une approche globale, transversale et prospective. Le développement des commerces et des services de proximité, l'implantation et l'animation d'équipements publics, ainsi qu'une offre articulée de services de transport en commun et de mode de déplacements doux accompagneront et relayeront la politique de l'habitat et du cadre de vie en s'appuyant notamment sur la nouvelle politique Bourg Centre portée par la Région Occitanie. L'implantation d'équipements publics d'envergure intercommunale et au-delà, notamment dans les domaines de la culture, du sport, de l'animation socioculturelle, de la santé, etc., jouera un rôle structurant dans l'organisation du territoire et de son armature urbaine.

Le PETR Grand Quercy portera ces trois enjeux structurants en cohérence avec les orientations du Grand Cahors.

ARTICLE 7 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DU LOT DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :

En cours de rédaction

ARTICLE 8 : DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :

La Région mobilisera, dans le cadre du présent Contrat Territorial (*dénomination en cours*), **l'ensemble de ses politiques et dispositifs d'intervention sur la base de la stratégie** définie conjointement et des fiches mesures correspondantes décrites à l'article 6 du présent contrat **qui constituent la feuille de route de son action.**

La Région a décidé d'accompagner les grands **équipements de centralité** des Communautés d'Agglomérations ou Urbaine portés par la CA/CU, voire une Commune ou un groupement de Collectivités (SPL...) dans la limite d'un montant total d'aides sur la période 2018-2021.

Les projets concernés relèvent notamment des thématiques suivantes :

- infrastructures économiques,
- mobilité douce,
- infrastructures culturelles, sportives et touristiques (domaines faisant l'objet d'une compétence partagée),
- projets de requalification patrimoniale emblématique ; priorité sera donnée aux projets s'inscrivant dans une dynamique de valorisation des Sites Patrimoniaux Remarquables.

Sont par ailleurs rappelés dans chacune des mesures concernées du présent contrat, les projets spécifiques inscrits au **CPER**, notamment dans les domaines prioritaires suivants :

- Mobilité multimodale,
- Enseignement supérieur, recherche, innovation, filières d'avenir et usine du futur,
- Transition écologique et énergétique,
- Très Haut débit et usage du numérique,
- Culture,
- Accompagnement des territoires...

Une attention particulière sera portée à leur réalisation effective d'ici l'échéance du CPER.

Dans le cadre de la revoyure annoncée du CPER, la Région s'attachera à défendre la confirmation de ces opérations dès que possible, ou leur substitution par de nouvelles opérations prioritaires pour le territoire.

Pour les volets ou articles du CPER n'ayant pas donné lieu à l'inscription de projets spécifiques, la Région s'attachera, en tant que cosignataire du présent contrat, à mettre en œuvre ses engagements contractuels dans le cadre du CPER en cohérence avec les priorités territoriales du présent contrat.

Développement et valorisation des Bourgs-centre :

La politique régionale de développement et de valorisation des Bourgs-Centres Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée **approuvée** par les Commissions Permanentes des **16 décembre 2016** et **19 mai 2017** vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement. Cette nouvelle politique revêt un caractère **transversal** et se traduit par la **mobilisation de dispositifs** qui s'appliqueront **en fonction des spécificités** et du **Projet de chaque Bourg Centre concerné**.

Les **Contrats pluriannuels « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »** ont vocation à constituer un sous-ensemble du présent contrat territorial.

La **Région** pourra ainsi soutenir les **projets** relevant des **thématiques suivantes** : qualification du cadre de vie, de l'habitat, de l'offre de services à la population dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, de l'économie et du commerce, des sports, de la mobilité, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs.

Au-delà de la mobilisation de ses dispositifs d'intervention en vigueur, **la Région** s'attachera à apporter des **réponses appropriées aux spécificités du Bourg Centre** pour **accompagner** les **initiatives définies** comme **prioritaires** pour le **développement du Bourg Centre et son bassin de vie**. Dans ce cadre, les **projets** qui ne s'inscriront pas dans les dispositifs sectoriels existants mais qui présenteront une **véritable valeur ajoutée** au Projet de développement et de valorisation, **pourront être accompagnés par la Région**.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES DE L'INTERVENTION DE LA REGION EN FAVEUR DES PROJETS PORTES PAR UNE COLLECTIVITE :

Priorité donnée aux maîtrises d'ouvrages communautaires pour les projets structurants portés par une collectivité :

Pour les projets structurants et ceux relevant d'une compétence partagée dans les domaines de la Culture, du Tourisme, des Sports ne disposant pas par ailleurs de dispositifs et de taux d'interventions spécifiques, portés par une collectivité, la Région soutiendra prioritairement les projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Lorsque, pour des raisons dûment justifiées, la maîtrise d'ouvrage de ces projets est assurée par une commune, il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération/CU apporte un fonds de concours d'un montant au moins équivalent à celui de l'aide régionale.

Modulation du taux d'intervention de la Région :

Dans un souci d'équité territoriale, la Région appliquera une modulation du taux de son intervention pour les équipements structurants ne faisant pas, par ailleurs, l'objet de taux d'intervention spécifiques et pour les équipements relevant d'un domaine de compétence partagée tel que la Culture, le Tourisme et les Sports et dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par une Collectivité ou un groupement de Collectivités.

Pour ces équipements situés dans le territoire d'une Communauté d'Agglomération ou Urbaine, les taux d'intervention de la Région seront compris entre 15 et 25 % du coût hors taxe des projets.

Ces taux pourront être modifiés en fonction de l'intérêt régional tout particulièrement marqué du projet concerné.

L'application des taux d'intervention de la Région prendra également en considération les dispositions liées à la priorité donnée aux maîtres d'ouvrages communautaires sus citées.

ARTICLE 9 : MOBILISATION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT :

En tant qu'autorité de gestion des deux Programmes Opérationnels FEDER/FSE, des deux Programmes de développement Rural Régional et du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Pyrénées, la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires découlant du présent contrat.

La sollicitation d'un cofinancement européen FEDER, FSE ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes opérationnels.

Le territoire du Grand Cahors est particulièrement concerné par : POI Massif central, LEADER, et l'Axe 10 FEDER Midi-Pyrénées « Politique de la ville ».

ARTICLE 10 : GOUVERNANCE

Un **Comité de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire de l'Agglomération du Grand Cahors.

Ce comité a pour missions :

- d'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel,
- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,
- de procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat et des représentants du ou des conseil-s de développement du territoire.

L'élaboration des Projets de Territoires et des Contrats Cadre ainsi que leur mise en œuvre reposent sur une forte implication de l'ensemble des acteurs ; le Conseil de Développement sera associé et invité à participer aux travaux du Comité Local de Pilotage stratégique et de suivi.

A travers leur participation, il s'agit de contribuer également à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.

Le **secrétariat permanent de ce comité** est assuré par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors.

Un **Comité d'Orientation et de Programmation**, dit « **Comité des Financeurs** » est organisé à l'échelle départementale.

Ce comité a notamment pour missions :

- d'examiner les programmes opérationnels annuels voire semestriels,
- d'effectuer le bilan de la programmation des fonds Européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER) ou le Département (subvention globale FSE),
- de mettre en perspective les éventuelles évolutions à engager pour agir efficacement pour l'emploi et la croissance durable et pour simplifier les procédures vis-à-vis des porteurs de projets. Il mènera notamment une réflexion sur la mise en œuvre d'un dossier unique multipartenaires,
- de mener des réflexions stratégiques thématiques,

- d'étudier la mise en œuvre de projets d'envergure exceptionnelle.

Ce Comité est composé des représentants des différents cosignataires des Contrats Territoriaux (*dénomination en cours*) dans le département du Lot et de l'Etat.

Le secrétariat général du Comité d'Orientation et de Programmation dit « Comité des Financeurs » des politiques contractuelles territoriales dans le département du Lot est assuré par le Conseil Départemental du Lot. Il fera l'objet d'un règlement intérieur.

Chaque année, la Présidente de Région, pourra organiser, en lien avec le Président du Département du Lot et des Président-e-s des territoires de projet, une rencontre « Bilan et perspectives » à laquelle seront conviés l'ensemble des Maires, Président-e-s des EPCI et Délégué-e-s Communautaires ainsi que les membres des Conseils de Développement.

ARTICLE 11 : Mesures communes relatives à l'élaboration des Programmes Opérationnels

Dans le cadre des travaux préparatoires liés à l'élaboration de chaque Programme Opérationnel, la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors adressera simultanément sa proposition de Programme opérationnel aux partenaires co-financeurs du présent CONTRAT TERRITORIAL (DÉNOMINATION EN COURS) au moins six semaines avant la tenue du Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi.

Les dossiers d'opérations examinés dans le cadre de ces programmes seront transmis au moins quatre semaines avant le comité de pilotage aux partenaires financiers et devront comprendre au minimum les pièces suivantes :

- Une lettre de demande du maître d'ouvrage,
- Une délibération précisant le plan de financement et le calendrier de réalisation prévisionnels,
- Une fiche descriptive et explicative du projet (et, le cas échéant, les études préalables),
- Un échéancier de réalisation des travaux (phasage pluriannuel s'il y a lieu),
- Les plans,
- Les éléments d'appréciation sur la viabilité économique du projet ainsi que la présentation détaillée de son mode de gestion d'exploitation,
- Un estimatif détaillé des dépenses,
- Les photos du site traité.

En ce qui concerne la Région, tout projet inscrit dans un Programme Opérationnel doit faire l'objet d'un dossier complet ou devant être complété par des pièces nécessaires à son instruction dans un délai de quatre mois après l'approbation par la Région du Programme Opérationnel auquel il est rattaché.

A défaut de dossier complet déposé dans ce délai, ledit projet sera considéré comme caduque au titre du Programme Opérationnel auquel il est rattaché ; auquel cas, ce projet pourra éventuellement faire l'objet d'une nouvelle inscription lors d'un autre programme opérationnel sur la base d'un dossier complet.

En ce qui concerne le Département, les dossiers sont examinés et transmis conformément au règlement du Fonds d'aide pour les solidarités territoriales et seront inscrits dans les programmes territoriaux préalablement à la décision de la Commission permanente. Les programmes opérationnels feront l'objet d'une validation préalable en Commission permanente.

En ce qui concerne les fonds européens, tout projet inscrit dans le programme opérationnel annuel doit faire l'objet d'un dossier complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque programme européen concerné.

Article 12 : Modalités de publicité et d'information

Mention sera faite par la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financés dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 13 : Conditions de modifications

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.

Fait à Cahors, le

**Le Président du Conseil Départemental
du Lot**

**La Présidente du Conseil Régional
Occitanie**

Serge RIGAL

Carole DELGA

**Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Cahors**

**La Présidente du Parc naturel régional des
Causses du Quercy**

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Catherine MARLAS

**Pour le Président du Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural du Grand Quercy,
La Vice-Présidente**

Danielle DEVIERS

ANNEXES

1/ les objectifs stratégiques, spécifiques et leurs fiches mesure.

2/ Récapitulatif des projets mentionnés à titre indicatif dans le présent contrat cadre (en identifiant les démarches contractuelles dans lesquelles ils sont déjà identifiés : CPER, leurs coûts d'objectif, leurs plannings de programmation à titre indicatif dans un PO annuel, ...).

Annexe 1

Objectifs stratégiques et fiches mesures

<p>Enjeu partagé : Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses spécificités et la qualité du cadre de vie</p>
<p>Objectif stratégique : Attirer et maintenir les jeunes et les jeunes ménages sur le territoire</p>
<p>Fiche n° 1</p> <p>-Contexte général : Le diagnostic stratégique du Grand Cahors révèle le besoin de conforter l'attractivité du territoire pour attirer des nouvelles populations et activités. L'accueil des nouvelles populations et le maintien des jeunes sur le territoire est essentiel si le territoire souhaite préserver l'équilibre démographique face au vieillissement de la population. Pour ce faire, l'agglomération doit répondre aux besoins spécifiques des étudiants et des jeunes ménages.</p> <p>-Contenu : Cet objectif stratégique repose sur trois mesures opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conforter la vie étudiante ; • Favoriser l'accès des jeunes à des offres de logement abordables et de qualité ; • Valoriser l'offre éducative. <p>-Maîtres d'ouvrages concernés : Grand Cahors et ses communes-membres, Lot Habitat</p> <p>-Localisations spécifiques éventuelles : L'ensemble du territoire communautaire ; le volet « vie étudiante » concerne en particulier les communes de Cahors et Le Montat.</p> <p>-Critères de sélection des projets : Les projets devront être conforme avec les préconisations du PADD du PLUi en cours de rédaction, notamment concernant la hiérarchisation des polarités. Les projets devront conforter la centralité des bourgs.</p> <p>-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 : La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.</p> <p>-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'hébergement pour internes et alternants
<p>Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 : Nombre d'étudiants : 1041 (2018) Part de la population de 15 à 29 ans : 14,4% (2014)</p> <p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation : Les actions seront évaluées par leur réalisation effective. Un bilan du PLH permettra d'évaluer le progrès de la collectivité concernant l'offre de logement pour les jeunes et les étudiants.</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques : Cet objectif stratégique reprend des axes de trois documents stratégiques : le PLH, le SLESRIVE et le PEDT. Il s'inscrit également au volet enseignement supérieur, recherche, innovation du CPER, notamment à l'article 10.2 (développer les sites universitaires de proximité) et l'article 12 (développer l'offre des logements étudiants).</p>
<p>Caractéristiques particulières : Dans le cadre du précédent CRU et en lien avec le CPER, la Région, l'Etat et le Département ont soutenu la création du centre universitaire Maurice-Faure à Cahors ainsi que la création des logements étudiants par la SA HLM Polygone. La poursuite de la politique d'accueil des étudiants, notamment la création des logements pour les internes en médecine ainsi que pour les alternants, devra s'inscrire également dans ce cadre.</p>

Enjeu partagé : Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses spécificités et la qualité du cadre de vie

Objectif stratégique : Conforter la résilience de l'économie locale

Fiche n° 2

-Contexte général :

Afin de combattre les faiblesses du modèle économique à dominance présenteielle, le Schéma de développement économique et touristique (SDET) vise à développer des filières performantes en lien avec les forces endogènes du territoire, notamment des compétences innovantes développées par les collectifs d'acteurs, en particulier la réhabilitation énergétique du bâti patrimonial, l'acoustique et l'audition, la santé, les cosmétiques et le bien-être ainsi que la gastronomie (vin, truffes...).

La stratégie repose sur trois étiquettes impliquant un positionnement fort permettant d'identifier des actions proactives, tout en maintenant les activités de base d'accompagnement de porteurs de projets économiques. Les trois étiquettes sont :

- *E³ pour Ethique, Esthétique et Environnemental* : qui implique, par exemple, le développement de l'économie sociale et solidaire, les services à la personne, l'insertion, le patrimoine, éco-rénovation, valorisation durable d'agro-ressources, des démarches éco-responsables...
- *Excellence et innovation technologique* : cette étiquette implique un soutien important aux projets à caractère innovant ;
- *Grandir et essaimer* : cette étiquette implique un travail important avec les acteurs économiques ayant la capacité à entraîner du dynamisme économique local.

Le SLESRIVE s'appuie également sur les filières « niches » du territoire afin de développer une offre de formation complémentaire à celle du pôle toulousain et favoriser l'innovation et attirer au niveau national.

-Contenu :

Cet objectif stratégique repose sur deux mesures opérationnelles :

- Accompagner et animer le développement des filières économiques en s'appuyant sur les spécificités du territoire et promouvoir les démarches innovantes au croisement de filières universitaires et économiques ;
- Assurer un accompagnement cohérent des porteurs de projets.

-Maîtres d'ouvrages concernés :

Grand Cahors et ses communes-membres, le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud (SMOCS)

-Localisations spécifiques éventuelles :

L'ensemble du territoire communautaire, le volet « enseignement supérieur » concerne en particulier les communes de Cahors et Le Montat.

-Critères de sélection des projets :

Les projets devront être conformes avec les stratégies élaborées par le SDET et le SLESRIVE, notamment la coloration « éthique, esthétique et environnemental » permettant de renforcer les filières motrices de développement et innovation. Les projets de développement des zones d'activités doivent être cohérents avec le PLUi.

-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.

-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :

- Structuration de la démarche ENERPAT dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) ;
- Développement de nouveaux lieux de travail (tiers lieux) ;
- Restructuration de l'entrée sud de Cahors ;
- Développement de la zone d'activités d'intérêt régional de Cahors Sud.

Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de formations d'enseignement post-bac sur le territoire : 34 (2018)

Nombre d'entreprises installées sur la zone d'intérêt régional

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

Le bilan du SLESRIVE permettra d'évaluer le progrès de la collectivité dans le domaine de l'enseignement supérieur, recherche, innovation et vie étudiante.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

La démarche ENERPAT (visant à développer une filière locale autour de la rénovation énergétique du bâti patrimonial) a avancé grâce au programme européen SUDOE. Cette démarche a également été retenue à la première phase de l'appel à manifestation d'intérêt « territoires d'innovation et de grande ambition » du Programme d'Investissement d'Avenir dans le cadre du projet « Happi Montana » porté à l'échelle du Massif Central.

Cet objectif répond à l'article 26 du CPER en accompagnant les évolutions des besoins en formation dans les filières et thématiques prioritaires pour le territoire.

Caractéristiques particulières :

La démarche ENERPAT répond à plusieurs objectifs pour le développement du territoire en permettant l'émergence de filières économiques innovantes, la revalorisation des centralités et le confort d'habiter le bâti patrimonial. Le Grand Cahors souhaite partager les bonnes pratiques développées dans ce cadre avec d'autres collectivités faisant face aux enjeux similaires. C'est à ce titre que le Grand Cahors participe au projet européen SUDOE et à la création d'un cluster occitan autour de la rénovation énergétique du patrimoine bâti.

Enjeu partagé : Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses spécificités et la qualité du cadre de vie

Objectif stratégique : Développer l'attractivité culturelle du territoire

Fiche n° 3

-Contexte général :

Le territoire du Grand Cahors est marqué par son patrimoine matériel (le Pont Valentré, la cathédrale Saint-Etienne, le bâti médiéval, les bourgs traditionnels et les paysages) et immatériel (le vin et la gastronomie). Sur ce territoire, l'homme est artiste depuis la préhistoire, comme en témoignent les peintures de la grotte du Pech Merle. Il est également un territoire refuge qui a accueilli des artistes et des mouvements artistiques, notamment Henri Martin, Ossip Zadkine et André Breton qui a participé au lancement du mouvement pacifiste *Cahors Mundi* sur le territoire.

En 2016, la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Cahors a été mutualisée intégrant ainsi les équipements culturels du Grand Cahors. Ceci a amené à l'élaboration d'un projet culturel qui visait à utiliser la culture pour renforcer l'identité du territoire en construisant une image qui lui permet de rayonner. Une identité culturelle affichant la singularité et la marque du territoire en se déclinant sur les projets des équipements est donc facteur d'attractivité et d'intégration.

-Contenu :

Cet objectif stratégique repose sur une mesure opérationnelle : consolider les équipements et les événements structurants.

-Maîtres d'ouvrages concernés :

Grand Cahors et ses communes-membres

-Localisations spécifiques éventuelles :

Les équipements et les événements rayonnants au-delà des limites territoriales se trouvent sur le pôle urbain.

-Critères de sélection des projets :

Les projets devront consolider les équipements structurants du territoire, en accentuant leurs identités propres et rattachées aux axes forts identitaires du territoire tout en valorisant la diversité artistique et culturelle qui est au cœur de leurs projets respectifs et qui leur permet d'afficher une complémentarité.

-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.

-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :

- La requalification de l'Espace Valentré afin de créer une salle événementielle avec une jauge de 1 500 places assises ;
- Poursuite de la rénovation du Musée Henri-Martin avec la restauration des œuvres faisant partie de la nouvelle collection permanente ;
- Restructuration du musée de la Résistance dans le cadre de l'aménagement global de la place Bessières au titre du label Musée de France (en cours) ;
- Création d'un lieu d'exposition d'art contemporain.

Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Fréquentation des équipements structurants (Théâtre, les Docks, l'Auditorium) : 23 625 (2016-2017)
Fréquentation du musée Henri-Martin : 0 (2018 – musée fermé pour travaux)

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

Réalisation effective des projets.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

Cet objectif est conforme avec la hiérarchisation des pôles inscrite dans le SCOT et l'objectif 1.5 du PADD du PLUi de conforter et développer les équipements structurants.

Enjeu partagé : Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur ses spécificités et la qualité du cadre de vie

Objectif stratégique : Renforcer les flux touristiques dans le temps et dans l'espace dans le cadre de la politique Grands Sites Occitanie

Fiche n° 4

-Contexte général :

Afin conforter la qualité de l'offre touristique et l'image de tranquillité et authenticité associée au territoire, la saturation des sites et activités doit être évitée. L'enjeu pour le territoire est donc de diffuser les flux touristiques dans le temps (même si la saisonnalité est relativement bien maîtrisée) et surtout dans l'espace. Pour ce faire, il faut créer une destination de taille critique, réunissant sur son territoire un nombre d'hébergements suffisants et une offre d'activités s'inscrivant dans une logique de séjour.

A cette fin, le Grand Cahors et les Communautés des communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque Limogne se sont rapprochées pour mutualiser la compétence « Office de Tourisme » autour d'une destination commune, d'un potentiel touristique plus conséquent résultant d'effets de synergie et axée sur l'itinérance (le GR 65, la navigation fluviale, la future voie verte de Douelle à Tour de Faure), le vignoble et la gastronomie, ainsi que le géotourisme (Plage aux ptérosaures, Grotte du Pech-Merle, Phosphatières de Bach). Enfin, le positionnement E³ (éthique, esthétique et environnemental) du SDET implique un fort soutien de la collectivité à l'écotourisme.

-Contenu :

Cet objectif stratégique repose sur une mesure opérationnelle : structurer une destination de taille critique autour des filières socles : œnotourisme, géotourisme, patrimoine, itinérance, navigation fluviale.

-Maîtres d'ouvrages concernés :

Grand Cahors et ses communes-membres (notamment Cahors et Saint-Cirq-Lapopie sur lesquelles se trouvent deux des trois cœurs emblématiques du Grand Site Occitanie, ainsi que Cabrerets qui constituent un site de visite majeur grâce à la grotte du Pech-Merle), certaines actions seront mises en œuvre par des groupements intercommunautaires ou des syndicats mixtes.

-Localisations spécifiques éventuelles :

L'ensemble du territoire de la destination « Cahors - Vallée du Lot ».

-Critères de sélection des projets :

Les projets devront conforter la qualité des sites phares et/ou assurer l'irrigation des flux sur l'ensemble de la destination.

-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.

-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :

- Réaménagement du centre des congrès Clément Marot à Cahors ;
- Réalisation d'un espace d'accueil et d'exposition dédié surréalisme (Maison Breton) à Saint-Cirq-Lapopie ;
- Poursuite du réaménagement des espaces publics des cœurs emblématiques (Cahors et Saint-Cirq-Lapopie)
- Poursuite de la réhabilitation des quais d'amarrage et des cales de mises à l'eau le long du Lot ;
- Le développement touristique de la Plage aux ptérosaures, site paléontologique exceptionnel ;
- Réaménagement du Pech Merle (réfection de la toiture, renouvellement de la muséographie) ;
- Création d'un CIAP via le renouvellement de la scénographie de la Maison de l'Eau.

Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Part des nuitées touristiques réalisées en juillet et août : 39% (2016)

Nombre de nuitées touristiques sur le territoire : 1,15 M (2016)

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

Réalisation effective des études et des projets, Augmentation réelle de la saisonnalité et répartition des flux

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

La stratégie de développement touristique à l'échelle de la destination « Cahors - Vallée du Lot » fait l'objet d'un contrat Grand Site Occitanie.

Caractéristiques particulières :

Afin de développer une destination reconnue à l'échelle nationale et internationale, le Grand Cahors a décidé de dépasser la logique du périmètre institutionnel. Il porte le Grand Site Occitanie « Cahors - Vallée du Lot » avec la Communauté de communes de la Vallée du Lot et Vignoble et engage une réflexion sur la mutualisation de la compétence tourisme avec trois territoires voisins.

Enjeu partagé : Renforcer la cohésion territoriale
Objectif stratégique : Renforcer l'équilibre social de l'habitat
Fiche n° 5
<p>-Contexte général :</p> <p>A l'échelle de l'agglomération, les écarts sociaux se creusent et mettent en péril la cohésion sociale : entre 1999 et 2011, le nombre de ménages sous le seuil de pauvreté s'est accru de 23,22 % sur Cahors, alors qu'il diminuait de 1,56 % sur le département du Lot. Ce phénomène, révélateur d'un spectre plus large de problématiques socio-économiques touchant les ménages, se concentre essentiellement dans le centre historique de Cahors ainsi que dans les quartiers d'habitat social ancien de Cahors et Pradines.</p> <p>Le PLH, approuvé en janvier 2018, s'engage à répondre aux besoins en logement des habitants et nouveaux arrivants tout en limitant l'étalement urbain. Pour conforter les différentes polarités du territoire et favoriser l'accès à un logement abordable pour tous, le PLH vise une meilleure répartition des logements sociaux sur le territoire. Pour lutter contre l'étalement, la priorité se tourne vers la densification des centres bourgs.</p> <p>En application du PLH, l'OPAH-RU 2015-2020 sur le centre-ville de Cahors est le premier dispositif opérationnel en matière d'habitat du projet Cahors, Cœur d'agglo. L'objectif est de réhabiliter environ 500 logements sur la période.</p> <p>-Contenu :</p> <p>Cet objectif stratégique repose sur des mesures opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Requalifier et rééquilibrer l'habitat social à l'échelle du Grand Cahors ; • Conforter la prise en compte des publics vulnérables face au logement. <p>-Maîtres d'ouvrages concernés :</p> <p>Grand Cahors et ses communes-membres, bailleurs sociaux.</p> <p>-Localisations spécifiques éventuelles :</p> <p>L'ensemble du territoire avec une attention particulière pour les centres-bourgs des communes du territoire lors de la création de l'habitat social.</p> <p>-Critères de sélection des projets :</p> <p>Les projets devront favoriser la mixité sociale à l'échelle de l'agglomération en renforçant les centres-bourgs.</p> <p>-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :</p> <p>La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.</p> <p>-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la rénovation énergétique des logements (éco-chèques) ; • Création et requalification des logements à vocation social.
<p>Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :</p> <p>Nombre de logements sociaux hors pôle urbain : 415 (2015)</p>
<p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :</p> <p>Le bilan final du PLH permettra d'évaluer la réalisation effective et l'impact des différentes actions du PLH.</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :</p> <p>Les mesures opérationnelles sont inscrites aux orientations B, C et D du PLH. L'objectif stratégique est conforme avec l'axe X du programme opérationnel FEDER-FSE.</p>
<p>Caractéristiques particulières :</p> <p>Afin d'apporter une nouvelle dimension au Contrat de Ville, le Grand Cahors souhaite renforcer son partenariat avec la Région afin de mener à bien les restructurations-renouvellements des quartiers Terre-Rouge et Croix de Fer.</p>

Enjeu partagé : Renforcer la cohésion territoriale
Objectif stratégique : Lutter contre le décrochage social des quartiers du pôle urbain
Fiche n° 6
<p>-Contexte général : Le Contrat de ville du Grand Cahors 2015-2020 définit un quartier prioritaire règlementaire (Terre Rouge à Cahors), deux quartiers placés en veille active (Sainte-Valérie et Croix-de-Fer à Cahors, tous deux anciennement CUCS) et enfin trois autres quartiers proposés par la collectivité comme « territoires d'observation » (Les Escales à Pradines, Valentré et surtout le centre ancien à Cahors). La sociographie du quartier Terre Rouge permet de mieux comprendre son « décrochage » par rapport au reste de la ville et de l'agglomération, puisque 2/3 des habitants du parc HLM se trouvent sous le seuil de pauvreté (avec une accélération de cette tendance entre 2005 et 2013) et 20 % des locataires du parc privé sont également touchés. La population des résidences HLM est plutôt jeune (39 % des habitants ont moins de 25 ans) et, fait marquant, dominée par la présence de ménages isolés. Elle est enfin lourdement impactée par le chômage (2/3 des résidents de la résidence Terre-Rouge sont sans emploi) ou par l'emploi précaire (62 % des actifs avec emploi habitant à la résidence du Mas-de-Ricard ont un emploi précaire).</p> <p>-Contenu : Cet objectif stratégique repose sur quatre mesures opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et développer les services dans les quartiers ; • Lutter contre le décrochage scolaire et coordonner les modes de prévention et de soutien à la parentalité ; • Accompagner le retour à l'emploi. <p>-Maîtres d'ouvrages concernés : Grand Cahors et ses communes-membres, partenaires du Contrat de Ville.</p> <p>-Localisations spécifiques éventuelles : Les quartiers identifiés dans le Contrat de Ville avec une attention particulière pour le quartier de Terre-Rouge.</p> <p>-Critères de sélection des projets : Les projets devront conforter le cadre de vie des quartiers.</p> <p>-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 : La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.</p> <p>-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rénovation du gymnase Pierre Ilbert qui accueille notamment la population du quartier Terre Rouge dans le cadre de la pratique scolaire ou de celles des clubs ; • Création d'un restaurant d'insertion à Terre-Rouge par une association ; • Création et requalification des logements à vocation sociale ; • Réaménagement des espaces publics des quartiers Terre Rouge et Croix de Fer ; • Animation du dispositif de Réussite Educative du Contrat de ville et extension à l'ensemble de la commune ; • Création d'un espace spécifique pour les 14-17 ans sur le quartier de Terre-Rouge.
<p>Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 : Part des résidents de Terre Rouge sous le seuil de pauvreté Taux de chômage chez les résidents de Terre Rouge</p> <p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation : Le bilan final du Contrat de ville permettra d'évaluer la réalisation effective et l'impact des différentes actions du PLH.</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques : Les mesures opérationnelles sont inscrites au Contrat de Ville, dont la Région est cosignataire. L'objectif stratégique est conforme avec l'axe X du programme opérationnel FEDER-FSE « appuyer le développement intégré des quartiers prioritaires des Communautés d'agglomération et Communauté des communes dans le cadre de la politique de la ville ».</p>

Caractéristiques particulières :

La Région a soutenu des projets menés dans le cadre du maintien et du développement des services publics par la rénovation et la création d'équipements, notamment la réhabilitation-agrandissement de l'ALSH de Terre-Rouge, dans le cadre du programme FEDER, et l'équipement du pôle mécanique du lycée Monnerville.

Afin d'apporter une nouvelle dimension au Contrat de Ville, le Grand Cahors souhaite renforcer son partenariat avec la Région afin de développer le volet Réussite Educative.

Enjeu partagé : Renforcer la cohésion territoriale
Objectif stratégique : Créer une identité culturelle et développer un service public culturel de proximité
Fiche n° 7
<p>-Contexte général : La culture est à la fois un levier d'attractivité (cf. fiche n° 3) ainsi qu'un levier de cohésion sociale. Une identité culturelle affichant la singularité et la marque du territoire permet également de renforcer l'attachement des habitants à leur territoire. L'enjeu est donc de développer l'accès à l'offre culturelle en s'appuyant sur la démocratisation de l'offre, la sensibilisation des publics et le soutien aux projets associatifs.</p> <p>La politique culturelle du Grand Cahors se fixe comme objectifs de favoriser la mise en cohérence des équipements culturels (qui travaillent sur la diffusion de l'offre, sur la médiation favorisant l'éducation artistique et sur le soutien à la création) et des événements (en hiérarchisant les festivals et en soutenant les associations porteuses de projets et de festivals).</p> <p>Le patrimoine étant une composante importante de l'identité culturelle du territoire, une attention particulière devra être portée à la connaissance du patrimoine sur le territoire et à la médiation auprès des habitants.</p>
<p>-Contenu : Cet objectif stratégique repose sur une mesure opérationnelle : développer et coordonner l'offre culturelle décentralisée et soutenir la pratique artistique amateur.</p>
<p>-Maîtres d'ouvrages concernés : Grand Cahors et ses communes-membres, les associations culturelles.</p>
<p>-Localisations spécifiques éventuelles : L'ensemble du territoire.</p>
<p>-Critères de sélection des projets : Les projets devront favoriser l'accès à l'offre culturelle et/ou développer l'offre en lien avec les axes forts identitaires du territoire.</p>
<p>-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 : La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.</p>
<p>-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Construction de la salle festive et culturelle de Pradines ; • Inventaire général du patrimoine en lien avec la Région ; • Création d'un CIAP via le renouvellement de la scénographie de la Maison de l'Eau.
<p>Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 : Fréquentation des équipements structurants (Théâtre, les Docks, l'Auditorium) : 23 625 (2016-2017) Fréquentation du musée Henri-Martin : 0 (2018 – musée fermé pour travaux) Fréquentation du Lot of Saveurs : approx. 10 000 (2017)</p>
<p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation : Réalisation effective des actions inscrites au Projet culturel du Grand Cahors.</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques : Les mesures opérationnelles et les projets sont inscrits au Projet culturel du Grand Cahors et la Ville de Cahors.</p>
<p>Caractéristiques particulières : La construction de la salle festive et culturelle de Pradines s'inscrit également dans le cadre de son projet de valorisation et développement du Bourg-Centre.</p>

Enjeu partagé : Favoriser la cohésion territoriale
Objectif stratégique : Inverser la déprise agricole pour revitaliser les zones rurales
Fiche n° 8
<p>-Contexte général : Le territoire fait face à une déprise agricole importante et continue. En 30 ans, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 60%. Sachant que 67% des agriculteurs avait plus de 50 ans en 2010 et 57% des exploitations n'avait pas un successeur connu, cette tendance semble se confirmer. Cependant, le développement des chaînes de distribution en circuit courts (comptant au maximum un intermédiaire) pour les produits locaux pourrait être un levier du redéveloppement de l'activité maraîchère sur le territoire et donc le réinvestissement de l'espace rural. Ce modèle de consommation permet d'augmenter les recettes pour les producteurs (en supprimant des intermédiaires), réduire les émissions carbone (en réduisant la distance entre le lieu de production et le lieu de consommation) et améliorer la qualité des produits alimentaires. Le territoire compte de nombreux terrains adaptés à l'activité maraîchère, notamment le long du Lot et des cours d'eau.</p> <p>-Contenu : Cet objectif stratégique repose sur trois mesures opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retrouver une culture maraîchère de qualité (agro-écologie, valeur nutritionnelle...) ; • Offrir des débouchés variés aux producteurs locaux ; • Sensibiliser les consommateurs d'aujourd'hui et de demain. <p>-Maîtres d'ouvrages concernés : Grand Cahors et ses communes-membres.</p> <p>-Localisations spécifiques éventuelles : L'ensemble du territoire.</p> <p>-Critères de sélection des projets : Les projets devront favoriser le développement des circuits courts, l'installation des agriculteurs et/ou les pratiques d'agro-écologie.</p> <p>-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 : La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.</p> <p>-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structuration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) ; • Développement de l'agro-écologie grâce à la formation et à la professionnalisation des producteurs ; • Création d'espaces-tests pour les jeunes formés ou pour un partage d'innovation.
<p>Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 : Maintenir le nombre d'exploitants agricoles sur le territoire : 337 (2015)</p> <p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation : Réalisation effective des actions inscrites au PAT.</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques : Cet objectif répond à l'article 16 du CPER : « Développer l'économie circulaire ». Il est conforme à l'objectif 4 « conforter l'agriculture et l'agroalimentaire, un des piliers de l'économie locale » du DOO du SCOT. Il répond également à l'objectif I.1 « conforter les identités paysagères, souligner les identités locales, valoriser les silhouettes et entrées dans les paysages bâtis » du PADD du PLUi en maintenant les coupures d'urbanisation et surtout à l'objectif II.4 « maintenir et/ou créer les conditions pour une agriculture et une viticulture pérennes ».</p>
<p>Caractéristiques particulières : En lien avec l'ambition régionale de concilier croissance démographique et excellence environnementale, le projet alimentaire territorial (PAT) du Grand Cahors « de la vallée à l'assiette » mérite d'être reconnu sur la scène régionale en tant que catalyseur d'un développement environnemental et social vertueux du territoire.</p>

Enjeu partagé : Favoriser la cohésion territoriale

Objectif stratégique : Favoriser le bon maillage de l'offre de santé sur le territoire

Fiche n° 9

-Contexte général :

Basé sur des valeurs fondatrices partagées, dont la proximité : « favoriser l'accès à des services locaux efficaces par le partage des moyens et des coûts », le Projet de territoire 2015-2020 du Grand Cahors a identifié comme axe stratégique de développement de l'agglomération : « maintenir et conforter des services et équipements accessibles pour tous et développer une proximité et l'équilibre en termes d'accès aux services ».

Suite à l'examen de l'état des lieux des professions médicales existantes sur la Ville de Cahors, il n'y a pas de signaux, selon l'Agence régionale de santé (ARS), qui laissent penser que l'offre de soins sur Cahors est en fragilité, même si les délais d'attente pour obtenir certains rendez-vous sont très longs et que plusieurs médecins n'acceptent plus de nouveaux patients.

Toutefois, la moyenne d'âge tant des généralistes que des spécialistes lotois est une des plus élevées de l'Occitanie, avec 1/3 de plus de 60 ans. Sur Cahors spécifiquement, le constat du vieillissement des généralistes (50/55 ans) et des spécialistes (52/58 ans) permet de pointer des enjeux forts de remplacement de nos professionnels de santé et donc d'installation de nouveaux/jeunes médecins d'ici 5 à 10 ans. La densité des médecins spécialistes dans le Lot est 44,5 spécialistes pour 100 000 habitants, soit la moitié de la moyenne nationale.

-Contenu :

Cet objectif stratégique repose sur deux mesures opérationnelles :

- Renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé ;
- Faciliter l'accès aux services médicaux.

-Maîtres d'ouvrages concernés :

Grand Cahors et ses communes-membres.

-Localisations spécifiques éventuelles :

L'ensemble du territoire communautaire

-Critères de sélection des projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :

Les projets devront renforcer l'attractivité du territoire pour les jeunes professionnels de santé et faciliter l'accès des habitants des zones rurales aux services médicaux. Les projets devront être conformes avec le PLUi en renforçant les centralités du territoire, notamment les centres-bourgs.

-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.

-Exemples de projets :

- Création d'hébergement pour internes et alternants ;
- Création des Maisons Pluridisciplinaires de Santé.

Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Taux de renouvellement des spécialistes et généralistes

Densité des médecins spécialistes pour 100 000 habitants : 44,5 (2018)

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

Réalisation affective des projets.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

Cet objectif est conforme à l'objectif 11 « adapter le niveau d'équipements, de commerces et de services dans une démarche de proximité à l'échelle de chaque bassin de vie » du DOO du SCOT qui préconise une offre de service de santé primaire dans chaque pôle d'équilibre et pôle de service. Le SCOT recommande également l'amélioration de la desserte numérique afin de développer, entre autres, les services de e-santé.

Il s'articule également avec le Contrat Local de Santé porté par le PETR du Grand Quercy.

Enjeu partagé : Renforcer la cohésion territoriale

Objectif stratégique : Renforcer la cohésion sociale du territoire et le lien social

Fiche n° 10 (à caractère indicatif et relevant des seules compétences de la communauté d'agglomération du Grand Cahors et le Département du Lot)

-Contexte général :

Le territoire du Grand Cahors se caractérise par des réalités sociales et territoriales différentes et un défaut de coordination et de pilotage de l'action sociale à l'échelle du territoire qui peuvent pénaliser la dynamique de développement social. L'enjeu est donc de promouvoir un réel projet social de territoire, à la fois fédérateur et intégrateur.

-Contenu :

Cet objectif stratégique repose sur trois mesures opérationnelles :

- Renforcer le lien social au niveau communautaire
- Structurer l'aide sociale facultative
- Développer des actions de prévention au niveau communautaire

-Maîtres d'ouvrages concernés :

Grand Cahors et ses communes-membres.

-Localisations spécifiques éventuelles :

L'ensemble du territoire.

-Critères de sélection des projets :

Les projets devront favoriser une approche préventive, décloisonnée et partenariale.

-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

Cet objectif stratégique, et les mesures opérationnelles qui en découlent, sont issues des préconisations de l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée par le CCAS de Cahors et le CIAS du Grand Cahors en 2017-2018.

Enjeu partagé : Anticiper les transitions majeures

Objectif stratégique : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et préparer le territoire pour les effets du changement climatique

Fiche n° 11

-Contexte général :

La nécessité de lutter contre le changement climatique est désormais une évidence : les politiques de réduction des émissions des gaz à effet de serre transcendent les niveaux politiques du global au local. Les postes les plus émissifs de gaz à effet de serre sont les déplacements, l'activité agricole et le secteur résidentiel. Dans ce dernier, on enregistre sur le Grand Cahors plus de 7 000 logements énergivores (soit 28% du parc).

La quantité et la qualité de l'eau, qui est un des grands atouts du territoire, risquent d'être fragilisées par le changement climatique.

Enfin, l'étalement urbain sur le territoire a eu comme effet la banalisation des paysages et la fragilisation des centres-bourgs, qui sont justement des vecteurs de l'image de la qualité de vie locale. Un développement s'appuyant sur les polarités du territoire préservera les milieux naturels, conservera les ressources naturelles et favorisera le recours aux modes alternatifs au véhicule individuel.

-Contenu :

Cet objectif stratégique repose sur quatre mesures opérationnelles :

- Réduire l'empreinte carbone des bâtiments et des établissements publics ;
- Réduire la consommation énergétique de l'habitat ;
- Lutter contre l'étalement urbain pour préserver les paysages, atout phare du territoire ;
- Préserver l'eau comme vecteur de l'attractivité et l'identité du territoire.

-Maîtres d'ouvrages concernés :

Grand Cahors et ses communes-membres.

-Localisations spécifiques éventuelles :

L'ensemble du territoire

-Critères de sélection des projets :

Les projets doivent répondre à au moins un des critères suivants : réduction des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la qualité de l'eau, sensibilisation sur les enjeux autour de l'eau, renforcement des centralités du territoire.

-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

L'ensemble de la période 2018-2021.

-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics et des équipements publics recevant du public ;
- Création d'un bâtiment démonstrateur dans le cadre de l'expérimentation européenne.

Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

L'élaboration d'un PIG à l'échelle du Grand Cahors définira des objectifs en termes de la rénovation énergétique des logements.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

Un bilan du PLH permettra d'évaluer le progrès de la collectivité concernant la consommation énergétique de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

Cet objectif reprend les objectifs 14 à 17 du DOO du SCOT visant la valorisation des paysages, de l'environnement et des ressources naturelles du Cahors et du Sud du Lot ainsi que les orientations III.1 à III.3 du PADD du PLUI œuvrant pour un développement respectueux de l'environnement.

Cet objectif s'inscrit également dans les axes VIII à X du Programme opérationnel FEDER-FSE concernant la production d'énergie renouvelable, la réalisation des économies d'énergies dans les logements (y compris sociaux) et les bâtiments publics ainsi que la préservation de la biodiversité, des paysages et des milieux.

Il est également conforme aux articles 18 et 19 du CPER visant à préserver les espaces naturels, assurer une gestion durable de l'eau et favoriser les actions de diffusion pour la transition énergétique et écologique vers un développement durable.

Enjeu partagé : Anticiper les transitions majeures
Objectif stratégique : Accentuer la transition numérique du territoire en développant un écosystème numérique local
Fiche n° 12
<p>-Contexte général : En 2012, le Grand Cahors a entamé sa transition numérique en adoptant une stratégie digitale mutualisée dans le cadre d'une organisation et d'une mission spécifique. Les « nouvelles technologies » n'ont en effet plus rien de nouveau. Apparu il y a plus de 30 ans, l'internet a modifié en profondeur l'accès à l'information, a favorisé de nouveaux usages et l'émergence de nouveaux services. Les habitants, les usagers, et les citoyens réinventent le travail (télétravail, coworking...), les services (applications de gestion de la relation citoyenne...), l'entrepreneuriat (start-up...), la relation à l'autre (médias sociaux, économie de partage...) grâce à ces technologies. Le numérique est donc aujourd'hui incontournable et des évolutions législatives sont à l'œuvre, notamment la Loi pour une République numérique qui a trois orientations : favoriser l'ouverture et la circulation des données et du savoir, garantir un environnement numérique ouvert et respectueux de la vie privée des internautes, et faciliter l'accès des citoyens au numérique. Le Grand Cahors a réinterrogé sa stratégie digitale à la lumière des évolutions législatives, technologiques et d'usage liées au numérique, mais aussi des évolutions de son organisation interne.</p> <p>-Contenu : Cet objectif stratégique repose sur trois mesures opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déployer les infrastructures nécessaires à l'évolution des usages ; • Favoriser l'implication citoyenne et développer l'attachement et l'envie d'appartenance au territoire par le biais des outils numériques ; • Renforcer l'accès aux droits et la lutte contre le non-recours dans un contexte de dématérialisation accrue des démarches administratives. <p>-Maîtres d'ouvrages concernés : Grand Cahors et ses communes-membres, syndicats mixtes</p> <p>-Localisations spécifiques éventuelles : L'ensemble du territoire</p> <p>-Critères de sélection des projets : Les projets doivent être cohérents avec les objectifs de la Stratégie digitale, à savoir : favoriser l'implication citoyenne et développer le sentiment et l'envie d'appartenance au territoire.</p> <p>-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 : L'ensemble du période 2018-2021.</p> <p>-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impulser la création de tiers lieux.
<p>Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 : Nombre des usagers des tiers lieux</p>
<p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation : Réalisation effective des actions inscrites à la Stratégie digitale du Grand Cahors.</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques : Cet objectif reprend les objectifs 6 et 12 du DOO du SCOT d'améliorer la desserte numérique du territoire et de développer de nouvelles filières et les activités économiques liées au numérique ainsi que l'objectif 1.6 du PADD du PLUI qui considère l'amélioration de la desserte numérique comme préalable à l'organisation des espaces de vie. Le soutien au développement du très haut débit et des usages est également un volet du CPER. Il s'articule également avec le Schéma Départemental du Numérique.</p>
<p>Caractéristiques particulières : Dès 2012 le territoire a défini une stratégie digitale, assez innovante pour un territoire de cette taille. Les objectifs visaient à favoriser la démocratie participative, fédérer les acteurs locaux, asseoir une e-réputation et développer l'attractivité du territoire</p>

Enjeu partagé : Anticiper les transitions majeures

Objectif stratégique : Anticiper l'évolution démographique du territoire pour favoriser le "bien vieillir"

Fiche n° 13

-Contexte général :

D'après une note d'analyse de l'INSEE de Juin 2017, à horizon 2050, la part des séniors augmenterait substantiellement dans le Lot qui passerait d'une part des 65 ans et plus de 26% en 2013 (20% en Occitanie) à 40% en 2050 (29% en Occitanie). Le Lot se distinguerait aussi avec le déficit naturel le plus fort entre 2013 et 2050, mais aussi l'excédent migratoire le plus élevé (le 4e des départements français). Cela signifie que le Lot verrait dans les années à venir non seulement sa population vieillir mais aussi un accueil massif de populations déjà vieillissantes. Le Lot compterait ainsi en 2050 2,4 séniors pour 1 jeune de moins de 20 ans.

Un vieillissement de la population laisse entendre une augmentation numérique des besoins d'accompagnement des aînés. Le développement des situations de dépendance physique et/ou psychique est majoré par l'isolement géographique et social lié à un territoire à prédominance rurale (problèmes de mobilités, d'accès aux services médicaux et administratifs) et des situations de précarité (niveaux de ressources amoindris au stade de la retraite, charges trop lourdes, précarité énergétique).

-Contenu :

Cet objectif stratégique repose sur trois mesures opérationnelles :

- Assurer l'accessibilité des transports, des équipements publics et les espaces publics pour les personnes à mobilité réduite ;
- Adapter le parc de logements aux besoins des personnes âgées ;
- Cordonner les acteurs pour répondre aux besoins d'une population vieillissante.

-Maîtres d'ouvrages concernés :

Grand Cahors et ses communes-membres.

-Localisations spécifiques éventuelles :

L'ensemble du territoire

-Critères de sélection des projets :

Les projets de création de logements devront être conformes avec le PLUi en renforçant les centralités du territoire, notamment les centres-bourgs.

-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

L'ensemble du territoire 2018-2021.

-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :

- Mise accessibilité des bâtiments et équipements publics recevant du public.

Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :

Nombre de logements adaptés aux personnes âgées

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

Un bilan du PLH permettra d'évaluer le progrès de la collectivité concernant l'offre de logement pour les personnes âgées.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

Cet objectif reprend l'objectif 10 du DOO du SCOT d'organiser l'offre d'habitat pour répondre aux besoins actuels et futurs (notamment vis-à-vis le vieillissement de la population) ainsi que l'objectif I.4 du PADD du PLUI qui promeut la création des logements adaptés entre le logement classique et la maison de retraite comme levier dans la lutte contre l'isolement des populations vieillissantes.

Il s'articule également avec le Contrat Local de Santé porté par le PETR du Grand Quercy.

Enjeu partagé : Renforcer les centralités du territoire
Objectif stratégique : Rendre le cœur de l'agglomération, le centre-ville de Cahors, attractif pour les habitants, les touristes et les acteurs économiques
Fiche n° 14
<p>-Contexte général :</p> <p>La stratégie urbaine de la ville de Cahors est née d'un constat global partagé : la ville centre, préfecture du Lot, a de réels atouts en matière de patrimoine, d'attractivité touristique, de dynamique commerciale mais souffre d'un manque de visibilité à l'échelle d'un territoire régional plus vaste, d'un centre ancien en déshérence et d'une capacité financière de la Ville en deçà de la moyenne des villes de même strate.</p> <p>Aussi la municipalité a défini dès 2008 un projet urbain, sur le leitmotiv « reconstruire la ville sur la ville », visant à doter chaque quartier de la ville centre d'équipements structurants, générateurs de flux et répondant aux multiples usages, accompagnés d'aménagements d'espaces publics favorisant leurs liaisons, afin de créer une cohérence d'ensemble, centrée sur l'utilisateur, qu'il soit habitant, actif, touriste, étudiant, retraité...</p> <p>Dans la continuité de cette approche, le projet, désormais intitulé <i>Cahors, Cœur d'Agglo</i>, s'est orienté vers une stratégie plus intégrée favorisant la transversalité et la déclinaison des actions au bénéfice de l'ensemble du territoire intercommunal.</p> <p>Confrontée à de forts enjeux démographiques et de développement économique (maintien, reprise et développement d'activités, développement de l'emploi...), la volonté politique a défini des objectifs clairs : attirer de nouveaux actifs, de nouvelles familles et de nouvelles activités, redynamiser son cœur d'agglomération, en assurer le rééquilibrage social, et mieux irriguer son bassin de vie dans un cadre apaisé et sécurisé.</p> <p>-Contenu :</p> <p>Cet objectif stratégique repose sur quatre mesures opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaménager de façon qualitative les espaces publics ; • Conforter un commerce de centre-ville dynamique et attractif, avec une offre en périphérie complémentaire et équilibrée ; • Développer la fonction résidentielle du cœur de ville tout en valorisant son patrimoine ; • Maintenir et développer les équipements structurants. <p>-Maîtres d'ouvrages concernés :</p> <p>La Ville de Cahors et le Grand Cahors</p> <p>-Localisations spécifiques éventuelles :</p> <p>Cet objectif se concentre sur la boucle de la Ville de Cahors, avec une attention particulière sur le site patrimonial remarquable (SPR).</p> <p>-Critères de sélection des projets :</p> <p>Les projets devront être conformes aux préconisations du PADD du PLUi en cours de rédaction ainsi que les schémas sectoriels pertinents (Schéma de développement économique et touristique, PLH...). Les projets en SPR doivent être conformes au Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur (PSMV).</p> <p>-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :</p> <p>La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.</p> <p>-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du réaménagement qualitatif des espaces publics du cœur emblématique de Cahors ; • Poursuite de l'Opération Façades à Cahors.
<p>Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 :</p> <p>Taux de vacance Taux de vacance des locaux commerciaux Taux de ménages vivant sous le seuil de pauvreté Population de Cahors : 19 630 (2014)</p> <p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :</p> <p>Nombre de logements rénovés dans le cadre de l'OPAH-RU ou par effet de l'entraînement (évalué dans le cadre de l'OPAH-RU) Nombre de façades retraitées (évaluée dans le cadre de l'Opération Façades) Nombre de porteurs de projets dans le centre-ville accompagnés (suivi par le manager de centre-ville)</p>

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

Dans le cadre stratégie *Cahors, Cœur d'agglomération*, deux projets innovants s'inscrivent aux programmes européens :

- le bâtiment démonstrateur a été retenu dans le cadre d'un appel à projets SUDOE concernant l'amélioration des politiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et les logements par la mise en réseau et l'expérimentation conjointe ;
- la réhabilitation de la rue du Château du Roi s'inscrit dans l'expérimentation portée par le programme européen URBACT 3 - Int Herit en matière de co-construction de projets.

La démarche ENERPAT s'articule avec l'article 14.2 : Accompagner des investissements exemplaires et innovants (sensibilisation des acteurs du bâtiment aux bonnes pratiques, projets exemplaires) et l'article 14.3 : Mobiliser les professionnels du bâtiment et développer l'information de tous (expérimentation des plateformes locales pour la rénovation énergétique, études et diagnostics énergétiques sur des ERP, qualification des professionnels du bâtiment) du CPER.

Cet objectif stratégique est conforme avec l'objectif 9 du DOO du SCOT PLUi de concilier croissance démographique, évolution démographique (vieillesse) et qualité de vie en réinvestissant le centre-ville de Cahors. Le volet habitat correspond à l'action 7 du PLH « Poursuivre la stratégie volontariste de requalification-renouvellement de l'habitat du Cœur d'Agglomération ». Cet objectif est également conforté par les orientations du Schéma de développement économique et touristique, le contrat Grand Site et la stratégie digitale.

Caractéristiques particulières :

Depuis 2008, la Ville de Cahors et le Grand Cahors développent leurs compétences en faveur de la reconquête du centre ancien en menant des opérations expérimentales avec ces partenaires. Deux expérimentations ont notamment porté leurs fruits : l'Opération Façades et les aides pour la réhabilitation des logements inconfortables et insalubres. Ces expérimentations sont un levier important pour la réhabilitation qualitative du bâti patrimonial en centre-ville participant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et le retour des familles en centre-ville. L'agglomération du Grand Cahors souhaite engager une réflexion avec les partenaires cosignataires du présent contrat tant sur le principe que sur les modalités de mise en œuvre de la poursuite de ce dispositif.

Le Grand Cahors développe également la démarche expérimentale ENERPAT autour de la réhabilitation énergétique du bâti patrimonial qui répond à l'objectif régional de « faire de l'Occitanie un laboratoire de ville durable ». La première étape est la rénovation d'un bâtiment démonstrateur permettant de créer un « laboratoire vivant » pour tester les matériaux, les techniques et les solutions architecturales. La structuration des filières sera la deuxième étape. En parallèle, un projet de structuration d'un cluster régional expert en réhabilitation énergétique d'immeubles patrimoniaux, impulsée par notre territoire, est en cours de réflexion.

Enjeu partagé : Renforcer les centralités du territoire
Objectif stratégique : Renforcer le rôle des Bourgs-Centres et des cœurs de village dans le maillage du territoire et assurer un accueil des populations organisé et qualitatif
Fiche n° 15
<p>-Contexte général : Les stratégies d'accueil des dernières décennies ont favorisé la construction de logements en diffus fragilisant les centre-bourgs et dégradant la qualité des paysages. Afin de lutter contre l'étalement urbain, le SCOT de Cahors et du Sud du Lot et le PLUi du Grand Cahors identifient une hiérarchisation des polarités du territoire et préconisent leur renforcement afin d'accueillir les populations de manière organisée et qualitative. La stratégie <i>Cahors, Cœur d'Agglo</i> a permis au Grand Cahors de développer de nouveaux outils de reconquête des centres anciens qu'il souhaite désormais décliner sur l'ensemble du territoire. Afin de limiter l'étalement urbain, les centres-bourgs doivent améliorer leur attractivité résidentielle en adaptant le parc de logement ancien aux attentes de ménages (luminosité, performance énergétique, espace extérieure...) et conforter l'offre des services.</p> <p>-Contenu : Cet objectif stratégique repose sur quatre mesures opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamiser et valoriser les Bourgs-Centres du territoire, reconnus par la Région, qui correspondent à une partie du pôle urbain (Pradines) et aux deux pôles d'équilibre (Catus et Saint-Géry-Vers) ; • Réaménager de façon qualitative les espaces publics communaux ; • Soutenir les commerces et les services de proximité ; • Développer la fonction résidentielle des Bourgs-Centres et des cœurs de village tout en valorisant leur patrimoine. <p>-Maîtres d'ouvrages concernés : Le Grand Cahors et ses communes-membres</p> <p>-Localisations spécifiques éventuelles : Les mesures opérationnelles se concentrent sur les centres-bourgs des communes du Grand Cahors. Une mesure opérationnelle se concentre sur les Bourgs-Centres.</p> <p>-Critères de sélection des projets : Les projets devront être conforme avec les préconisations du PADD du PLUi en cours de rédaction, notamment concernant la hiérarchisation des polarités. Les projets devront conforter la centralité des bourgs.</p> <p>-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 : La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.</p> <p>-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement qualitatif des espaces publics communaux ; • Déclinaison de l'Opération Façades dans les Bourgs-Centres ; • Réalisation d'un inventaire général du patrimoine en lien avec le Conseil Régional ; • Mise en œuvre des programmes opérationnels des trois contrats Bourgs-Centres.
<p>Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 : Surfaces en AU Taux de vacance Taux de vacance des locaux commerciaux</p> <p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation : Nombre de logements rénovés dans le cadre de l'OPAH-RU multisite ou par effet de l'entraînement (évalué dans le cadre de l'OPAH-RU multisite)</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques : Cet objectif stratégique est conforme avec le PLUi du Grand Cahors, l'axe préconisant l'adoption et suivi de mesures de soutien aux activités de centre-bourg du Schéma de développement économique et touristique et les contrats Bourgs-Centres. Le volet habitat correspond à l'action 8 du PLH « Conforter la vitalité et l'attractivité des cœurs de bourg au moyen de l'amélioration du patrimoine</p>

bâti ».

Il s'articule également avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Caractéristiques particulières :

L'étude préalable à la réalisation des projets de développement et de valorisation des Bourgs-Centres de Catus, Pradines et Saint-Géry-Vers a tout d'abord identifié un besoin d'ingénierie pour aider les communes à intégrer les objectifs globaux de développement de leur commune dans les projets d'aménagement. D'ailleurs, certains projets (notamment la création d'un tiers-lieu à vocation rurale et touristique à Saint-Géry-Vers) pourraient être portés par des partenaires privés et/ou associatifs à condition d'un soutien en ingénierie.

Les projets de développement et de valorisation de Bourg-Centre soulèvent également l'importance du développement des modes doux pour conforter les centralités du territoire.

Enjeu partagé : Renforcer les centralités du territoire

Objectif stratégique : Favoriser l'expérimentation de démarches innovantes

Fiche n° 16

-Contexte général :

Les précédentes contractualisations ont permis de tester des dispositifs concluant sur le territoire (Opération façades, requalification des logements inconfortables et insalubres) qui ont généré des retombées locales directes : sur les plans économique et touristique ainsi qu'en matière d'accès à des logements de qualité. Depuis 2010, le territoire ne cesse d'être actif dans ce sens en s'autorisant à l'expérimentation, parce qu'elle ouvre le champ des possibles et permet aux acteurs publics de se réinventer quotidiennement.

-Contenu :

L'objectif stratégique s'oriente vers les habitants/usagers à travers la mise en place d'outils de démocratie participative et vers la mise en place d'une action publique innovante, partenariale et répondant aux attentes quotidiennes.

-Maîtres d'ouvrages concernés :

Grand Cahors et ses communes-membres

-Localisations spécifiques éventuelles :

L'ensemble du territoire communautaire

-Critères de sélection des projets :

Ces dispositifs innovants devront fédérer les acteurs du territoire dans un domaine identifié, en leur permettant de se structurer et de changer d'échelle, d'expérimenter, et de se former.

-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 :

La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.

-Exemples de projets :

- Structuration du concept ENERPAT ;
- Mise en œuvre d'une démarche de co-construction avec les forces vives de la Rue du Château du Roi en cœur historique ;
- Renouvellement de l'Opération Façades sur la période 2018-2020 ;
- L'engagement d'une réflexion avec les partenaires cosignataires du présent contrat sur les modalités de la poursuite de la requalification des logements inconfortables et insalubres ;
- Poursuite de la démarche de concertation dans les bourgs-centres et mise en œuvre des démarches de co-construction avec des partenaires et des habitants.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation :

Réalisation effective des projets.

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques :

La démarche ENERPAT (visant à développer une filière locale autour de la rénovation énergétique du bâti patrimonial) a avancé grâce au programme européen SUDOE. Cette démarche a également été retenue à la première phase de l'appel à manifestation d'intérêt « territoires d'innovation et de grande ambition » du Programme d'Investissement d'Avenir dans le cadre du projet « Happi Montana » portée à l'échelle du Massif Central.

Elle s'articule également avec l'article 14.2 : Accompagner des investissements exemplaires et innovants (sensibilisation des acteurs du bâtiment aux bonnes pratiques, projets exemplaires), l'article 14.3 : Mobiliser les professionnels du bâtiment et développer l'information de tous (expérimentation des plateformes locales pour la rénovation énergétique, études et diagnostics énergétiques sur des ERP, qualification des professionnels du bâtiment), et l'article : Accompagner le développement de l'emploi et des compétences dans les territoires et les entreprises du CPER.

La réhabilitation de la rue du Château du Roi s'inscrit dans l'expérimentation portée par le programme européen URBACT 3 - Int Herit en matière de co-construction de projets.

Enjeu partagé : Favoriser l'accessibilité du territoire en développant une mobilité faible en carbone
Objectif stratégique : Favoriser l'attractivité et l'accessibilité du territoire vis-à-vis de l'extérieur, dans une optique de « désenclavement »
Fiche n° 17
<p>-Contexte général : Aux franges de l'espace métropolitain toulousain et du système polycentrique du Massif Central, le Grand Cahors constitue en outre une porte d'entrée de la région Occitanie, dont le rôle d'interface avec les nombreuses villes moyennes du nord de la région et des régions voisines peut être renforcé. L'enjeu d'attractivité du territoire porte autant sur le renforcement de ses liens avec la métropole toulousaine (dimension régionale) que sur la fiabilisation et l'amélioration des liaisons directes vers Paris (dimension nationale). Ces deux dimensions se doivent d'être croisées et perçues comme complémentaires.</p> <p>-Contenu : Cet objectif stratégique repose sur une mesure opérationnelle : Renforcer des connexions avec la Métropole Toulousaine et améliorer des liaisons ferroviaires vers Paris</p> <p>-Maîtres d'ouvrages concernés : Grand Cahors</p> <p>-Localisations spécifiques éventuelles : Cahors</p> <p>-Critères de sélection des projets : Le critère de sélection sera la capacité des projets de favoriser l'intermodalité et la mobilité faible en carbone.</p> <p>-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 : La mise en œuvre des projets est prévue pour la période 2020-2021.</p> <p>-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés : Création d'un pôle d'échange multimodal autour de la gare SNCF de Cahors.</p>
<p>Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 : Nombre de liaisons journalières avec Paris et Toulouse</p> <p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation : Réalisation effective du pôle multimodal.</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques : Cet objectif est conforme à l'objectif n° 1 du SCOT d'affirmer le positionnement de Cahors et du Sud du Lot à l'échelle régionale et interrégionale.</p>

Enjeu partagé : Favoriser l'accessibilité du territoire en développant une mobilité faible en carbone
Objectif stratégique : Optimiser les flux internes au territoire
Fiche n° 18
<p>-Contexte général : Les enjeux portent sur les liens entre les communes et la ville-centre (dimension territoriale) et sur l'optimisation des flux et de l'offre de mobilité dans le cœur urbain de l'agglomération (dimension urbaine). En articulation avec l'offre des transports régionaux, l'amélioration de l'offre permettant de relier les différentes communes de l'agglomération à la ville de Cahors où se concentrent de nombreux équipements et emplois constitue un véritable enjeu pour les années à venir, étant entendu que les stratégies régionale et intercommunale en la matière se doivent d'être coordonnées. Dans une logique plus urbaine, la stratégie de mobilité du Grand Cahors et de la Ville de Cahors repose sur une nécessaire optimisation des déplacements en cœur de ville. Au regard d'un contexte géographique très contraint, où se concentrent des flux importants compte tenu de la présence de nombreux emplois et équipements recevant du public, rationaliser la place de la voiture en ville apparaît comme une nécessité, sans pour autant en compromettre l'accès. Développer une politique de mobilité alternative ambitieuse (parcs-relais, transports collectifs, modes actifs) constitue donc un véritable enjeu qu'il convient d'articuler avec la régulation du stationnement des véhicules, pour un meilleur partage de l'espace public et un apaisement de la circulation valorisant la qualité du cadre de vie.</p> <p>-Contenu : Cet objectif stratégique repose sur quatre mesures opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rationaliser la place de la voiture en ville et développer l'intermodalité ; • Développer un réseau de transports collectifs performants ; • Pérenniser le conventionnement GC-Région sur les lignes intercommunales express (LIE) pour l'application des tarifs urbains aux réseaux interurbain ; • Développer une politique vélo ambitieuse. <p>-Maîtres d'ouvrages concernés : Grand Cahors et ses communes-membres</p> <p>-Localisations spécifiques éventuelles : L'ensemble du territoire communautaire avec une attention particulière pour le pôle urbain et les centres-bourgs.</p> <p>-Critères de sélection des projets : Les projets devront favoriser l'intermodalité et la mobilité faible en carbone.</p> <p>-Calendrier de mise en œuvre au sein de la période 2018-2021 : La mise en œuvre aura lieu sur l'ensemble de la période 2018-2021.</p> <p>-Exemples de projets dans le respect des dispositifs et des critères d'intervention des partenaires financiers potentiellement concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des liaisons mobilité douce
<p>Indicateurs de résultats à l'échéance 2021 et valeurs de référence en 2018 : Part modal de la voiture dans les déplacements logement-travail : 80,2 (2014)</p>
<p>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation : Linéaire des cheminements modes doux aménagés.</p>
<p>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens, Schémas stratégiques : Cet objectif stratégique est conforme à la préconisation n° 31 du DOO du SCOT d'intégrer une nécessaire réflexion sur l'accessibilité et les mobilités dans le cadre du réinvestissement des centres villes et centres-bourgs. Il répond également à l'objectif I.8 du PADD du PLUi de poursuivre l'organisation d'une mobilité durable. Les actions proposées sur la ville de Cahors sont construites sur les leçons tirées des expérimentations mises en place dans le cadre du programme européen « Smooth Mobility ».</p>
<p>Caractéristiques particulières : Le Grand Cahors réfléchit à l'expérimentation d'une navette autonome, s'inscrivant ainsi à la démarche engagée par l'Ademe et le Ministère chargé des transports à la suite des Assises Nationales de la Mobilité.</p>

ANNEXE 2

LISTE INDICATIVE DES PROJETS QUI SERONT EXAMINES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES OPERATIONNELS ANNUELS DANS LE RESPECT DES DISPOSITIFS ET CRITERES D'INTERVENTION EN VIGUEUR DES PARTENAIRES COFINANCEURS POTENTIELLEMENT CONCERNES SUR LA PERIODE 2018/2021

Projets	Fiche mesure	Localisation du projet	Maîtrise d'ouvrage	Montant à titre indicatif	Phasage du projet			
					PO 2018	PO 2019	PO 2020	PO 2021
1 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE								
Création d'hébergement pour internes et alternants	1 et 9	Cahors	Lot Habitat	à définir		X		
Structuration de la démarche ENERPAT dans le cadre du PIA	2 et 16	Grand Cahors	Grand Cahors	41 000 €	X			
Développement de l'agro-écologie grâce à la formation et à la professionnalisation des producteurs	8	Cahors, Le Montat	Acteurs de la formation professionnelle	à définir	X	X	X	X
2 – MOBILITE, MULTIMODALITE								
Création d'un pôle multimodal autour de la gare de Cahors	17	Cahors	Grand Cahors	1 à 2 millions €			X	
Aménagement des liaisons mobilité douce	18	Pradines	Pradines	1,47 millions €		X	X	
Aménagement des liaisons mobilité douce	18	Trespoux	Trespoux	140 000 €	X			
Aménagement des liaisons mobilité douce	18	Grand Cahors	communes	à définir	X	X	X	X
3 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INNOVATION								
Création des tiers lieux	2, 12 et 15	Cahors, Catus, Saint-Géry-Vers	à déterminer	à définir	X	X	X	X
Restructuration l'entrée sud de Cahors	2	Cahors, Labastide-Marhac, Le Montat	Grand Cahors	5,3 millions €	X	X	X	X
Développement de la zone d'activités d'intérêt régional Cahors Sud	2	Cahors Sud (Le Montat, Cieurac)	SMOCS	1,2 millions €	X			
Création des espaces-tests pour les jeunes maraîchers	8	à définir	à définir	à définir			X	
Création des Maisons Pluridisciplinaires de Santé	9	Saint-Géry-Vers	à déterminer	à définir				
4 – LA POLITIQUE DE LA VILLE								
Rénovation du gymnase Pierre Ilbert	6	Cahors	Grand Cahors	2,6 millions €			X	X
Création d'un restaurant d'insertion à Terre-Rouge	6	Cahors	RERTR	à définir	X	X		

Création et requalification des logements à vocation social	6	Grand Cahors	Bailleurs HLM et communes	A définir	X	X	X	X
Réaménagement des espaces publics des quartiers Terre Rouge et Croix de Fer	6	Cahors	Grand Cahors	à définir		X	X	X
Animation du dispositif de Réussite Educative du Contrat de ville et l'extension à l'ensemble de la commune	6	Cahors	Grand Cahors	420 000 €	X	X	X	X
Création d'un espace spécifique pour les 14-17 ans sur le quartier de Terre-Rouge	6	Cahors	Cahors	à définir		X	X	X

5 – L'ECONOMIE TOURISTIQUE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL EN COHERENCE AVEC LA CONVENTION GRANDS SITES OCCITANIE

Construction de la salle festive et culturelle de Pradines (Bourg-Centre)	3 et 7	Pradines	Pradines	3,9 million €	X	X		
Restauration des œuvres faisant partie de la nouvelle collection permanente du Musée Henri-Martin	3	Cahors	Cahors	263 000 €	X	X	X	
Modernisation du musée de la Résistance	3	Cahors	Cahors	760 000 €			X	
Réaménagement du centre des congrès Clément Marot	4	Cahors	Grand Cahors	270 000 €	X			
Réalisation d'un espace d'accueil et d'exposition dédié surréalisme (Maison Breton)	4	Saint-Cirq-Lapopie	Saint-Cirq-Lapopie	620 000 €	X			
Poursuite du réaménagement qualitatif des espaces publics du cœur emblématique de Cahors	4 et 14	Cahors	Cahors et Grand Cahors	3,7 millions €	X	X	X	X
Réaménagement qualitatif des espaces publics du cœur emblématique de Saint-Cirq-Lapopie	4	Saint-Cirq-Lapopie	Saint-Cirq-Lapopie	2,9 millions €	X	X	X	X
Réaménagement qualitatif des espaces publics communaux	15	Grand Cahors	communes	à définir	X	X	X	X
Poursuite de l'Opération Façades à Cahors	14 et 16	Cahors	Cahors	600 000 €	X	X	X	
Déclinaison de l'Opération Façades sur les Bourgs-Centres	15 et 16	Catus, Pradines et Saint-Géry-Vers	Catus, Pradines et Saint-Géry-Vers	à définir		X	X	X
Réhabilitation des quais d'amarrage le long du Lot	4	Saint-Cirq-Lapopie et Saint-Géry-Vers	Grand Cahors	211 300 €	X			
Réaménagement du Pech Merle	4	Cabrerets	Cabrerets	1,7 millions €	X	X	X	
Réalisation d'un inventaire général du patrimoine	7 et 15	Grand Cahors	communes	à définir				
Création d'un CIAP via le renouvellement de la scénographie de la Maison de l'Eau	4 et 7	Cahors	Cahors	à définir				

6 – LA PRESERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL								
Poursuite de l'aménagement de la Plage aux ptérosaures : scénographie, création d'un sentier d'interprétation géologique, refonte du support vidéo	4	Crayssac	Grand Cahors	960 000 €	X	X		
Structuration et gouvernance du Projet Alimentaire Territorial	8	Grand Cahors	Grand Cahors	à définir	X	X	X	X

7 – LA TRANSITION ENERGETIQUE								
Rénovation énergétique des bâtiments publics et équipements publics recevant du public	11	Grand Cahors	communes et Grand Cahors	à définir	X	X	X	X
Soutien à la rénovation énergétique des logements (éco-chèques)	5, 11	Grand Cahors	Grand Cahors	à définir	X	X	X	X
Création d'un bâtiment démonstrateur	11 et 16	Cahors	Grand Cahors	940 000 €	X			